

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-UNIS et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, mercredi 27 mai 1931

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration

430 EST NOTRE-DAME

MONTREAL

TELEPHONE: HARBOUR 1241*

SERVICE DE NUIT:

Administration: HARBOUR 1243

Rédaction: HARBOUR 3679

Cérant: HARBOUR 4897

L'oeuvre des cours de récréation

Résultats magnifiques — On demande pour cette année l'utilisation de quarante cours scolaires

La Ligue de sécurité signale, ce matin, que les rapports de la Cour du coroner établissent que trente-cinq personnes ont trouvé, à Montréal, une mort accidentelle du 1er au 22 mai. C'est plus d'une par jour. Sur le nombre il y a dix-huit enfants et cela fait près d'un par jour rien que pour les enfants.

Parmi les enfants, ce sont ceux de trois à six ans qui sont le plus exposés et qui, de fait, sont le plus souvent victimes.

Pourquoi? Parce que ces bambins ne fréquentent pas l'école ni le terrain de jeux. Ils ne peuvent se rendre seuls en ce dernier endroit et les mères sont trop prises par les soins du ménage pour les y conduire.

N'ayant donc, pour s'amuser, que le trottoir, d'où leurs ébats débordent souvent sur la chaussée, ils courent plus de risques que les plus grands. Ceux-ci suivent les classes jusqu'à la fin de juin; ils se rendent sans peine aux endroits de récréation publics; ils gagnent avec autant de facilité les terrains vacants et les champs. Enfin, en cas d'alerte, ils saisissent vite le danger et sont plus adroits à s'en tirer.

Cette terrible nouvelle de l'augmentation des accidents bouleversera sans doute les parents. Mais il ne sert de rien de trembler et de s'alarmer; l'action seule est féconde et il faut chercher la solution promptement, ou, plutôt, demander qu'elle soit appliquée. Elle est connue, en effet. Comme nous le disions il y a quelques jours, elle consiste dans la création de nouveaux terrains de jeux factices, en donnant en toute propriété, à certaines heures du jour, par la fermeture de certaines rues, dans tous les quartiers, la chaussée dont ils s'emparent à leurs risques et périls aux petits enfants.

Une autre solution existe dont nous avons peu parlé jusqu'ici. Nous sommes doublement heureux de pouvoir indiquer ce matin, juste après la publication de la terrible liste du coroner, ce qui a été accompli par l'oeuvre des cours de récréation. Elle est due à l'initiative privée, subventionnée généreusement par la ville et à pour surintendant M. Eugène Dubuc qui travaille en collaboration avec le surintendant des terrains de jeux municipaux.

L'été dernier, 26 cours d'école ont été tenues ouvertes pendant la saison des vacances: 21 pour les garçons, 5 pour les filles (3 pour les enfants catholiques de langue anglaise). Ces écoles étaient réparties dans une vingtaine de quartiers. On a choisi, naturellement, ceux où la densité de la population est le plus forte.

Les présences, en sept semaines, ont atteint le chiffre de 172,000.

Les dépenses n'ont pas dépassé \$5,000, bien que la ville eût voté \$6,000 à cette fin; elles se sont chiffrées à 2.7 cents par enfant.

Il y a un surveillant par cour de récréation et les heures où celles-ci sont ouvertes correspondent sensiblement aux heures de scolarité. Dans les cours pour fillettes, on installe les jeux pour les plus petites dont l'un des plus simples et des plus fréquentés est le tas de sable plastique. On a pu cependant, ce qui est merveilleux, vu la somme minime dépensée, procurer des trottinettes et des patinettes à des petits qui n'en avaient jamais eu à eux.

On a fait de fréquentes distributions de bonbons, car le sucre attire les petits comme les mouches. On a organisé aussi des pique-niques fréquents, ce qui plaît énormément aux enfants qui sentent inconsciemment que le milieu où ils vivent ne leur convient pas et qui aiment le déplacement surtout quand il les conduit vers la verdure et l'eau.

On pourrait, à très peu de frais, avec la collaboration des grands distributeurs de lait, ajouter le verre de lait quotidien ou bi-quotidien, ce qui se pratique, avec de si bons effets sur la santé des enfants, dans les cours organisées par les oeuvres anglo-protestantes.

Il y a, en tout, à Montréal, sous la juridiction de la Commission scolaire catholique 201 cours scolaires; sur ce nombre, 175 sont à la disposition des autorités municipales pendant les vacances.

Cette année on se propose d'en organiser quarante, en visant toujours à les choisir dans les quartiers les plus congestionnés. Pour cela, il faudra évidemment voter quelques milliers de dollars de plus.

L'administration municipale est tentée de se laisser tirer l'oreille. A cet égard, il est malheureux que les enfants ne votent pas. Mais comme M. le maire a inscrit à son programme l'organisation des cours scolaires et que les résultats obtenus jusqu'ici ont été merveilleux, nous voulons compter qu'il interviendra auprès de l'exécutif pour faire accorder les crédits nécessaires. Nous ne nions pas l'utilité de restreindre les dépenses municipales. Mais il ne faut pas épargner celles qui sont au plus productives de bons résultats, qui rendent au centuple, qui ne sont qu'un placement à intérêt follement usuraire.

C'est M. l'échevin Auger qui s'est fait le parrain du mouvement, aidé de l'échevin Dupuis. La Société Saint-Jean-Baptiste, dont le premier est l'un des membres les plus actifs, a vigoureusement favorisé cette oeuvre.

Nous l'avons marqué, les cours de récréation recueillent non seulement les enfants d'âge scolaire, mais les plus petits. C'est donc la solution du problème que nous indiquions plus haut.

Ne serait-il pas possible, dans nos paroisses où il y a tant d'oisivetés inconscientes dans certaines classes, tant de jeunes filles qui ne savent que faire de leur journée, d'organiser la cueillette de ces plus petits, en travaillant en collaboration de l'oeuvre des cours de récréation? On passerait prendre les enfants à 9 h 30 du matin pour les ramener à 11 h 30, on les reprendrait vers 1 h 30 pour les ramener vers 4 h 30.

Nous n'avons fait qu'indiquer grosso modo les développements dont l'oeuvre, grâce à la coopération paroissiale, est susceptible. Fasse le ciel que l'on se tourne enfin vers l'action sociale pratique et la sécurité morale et matérielle des enfants sera assurée. La tuberculose reculera et les effets de notre mode de construction désastreux, à l'opposé exact de nos besoins, seront atténués.

Louis DUPIRE

Billet du soir

Maisons de verre

Je viens de lire dans une revue américaine qu'il n'y a guère plus de cent ans que l'on a commencé de fabriquer du verre aux Etats-Unis.

Depuis, il n'y a pas d'industrie qui ne se soit plus développée, chez nos voisins. Ces progrès sont devenus intéressants parce que, dans

les milliers de laboratoires qui font des recherches, on trouve de nouvelles applications du verre, surtout depuis qu'il est possible de le rendre incassable et résistant à la chaleur.

On se sert de verre pour faire des cuirasses contre les balles des gangsters. D'énormes usines sont à l'oeuvre pour produire des carreaux pour les fenêtres qui laissent passer les rayons ultra-violet du soleil. Cela constitue une véritable

ble révolution, puisque cela rend en hiver l'habitation presque aussi salubre qu'en été.

En même temps que l'on produit ce verre qui favorise l'action du soleil, on en produit qui neutralise les rayons actiniques, lesquels, on le sait, produisent des réactions chimiques. Ce verre sert surtout à protéger les dirigeables contre le dégonflement. Du verre teinté, de l'effet le plus charmant, sert maintenant à l'ornementation de la chambre de bain de madame.

Mais le plus fort, c'est ce que sont en train de réaliser les architectes de Chicago. Ils se servent de briques de verre que les usines ont commencé de produire.

Il y a mieux cependant: ils vont construire des maisons à appartement tout en verre.

Il ne manquait plus que cela, diriez-vous. Déjà, dans ces boîtes, grâce à la sonorité des murailles, on sait tout ce qui se passe chez les voisins. On n'aura plus pour s'en instruire que l'oreille, mais encore l'oeil.

N'est-ce pas, cher lecteur, l'effet contraire que l'on puisse espérer? Quand on habite une maison de verre, on doit se garder de juger les autres. Et puis, n'est-ce pas à la demande de la police qui, sous le nouveau régime, n'est pas encore venue aux gangsters, que les architectes se sont efforcés de rendre pratique la maison de verre? Les agents n'auront plus qu'à survoler la ville, après s'être munis d'une lunette, et ils verront jusqu'au fond des caves, où se cachent, on le sait, plus d'un speakeasy et plus d'une réserve de bière ou de boissons alcooliques, et jusqu'au fond des consciences.

La ville de Chicago, à quelques années de ce régime, deviendra la plus paisible, la plus morale, la plus respectueuse des lois de tout le continent.

Les politiques de notre province, qui se battent en ce moment autour de l'assiette au beurre, doivent trouver que Chicago retarde. A certaines offensives, plus encore à certaines contre-offensives, ils se sont nettement rendu compte que, sans le savoir, ils habitaient des maisons de verre.

P. A.

Bloc-notes

M. l'abbé Côté

Les paroissiens de Ghelmsford viennent de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée dans leur paroisse de M. l'abbé Stéphane Côté. Tous les paroissiens se sont naturellement associés de grand cœur à ces fêtes, car ils n'ont pas de plus grand bienfaiteur que l'homme, encore dans toute la force de l'âge, qui leur a donné un quart de siècle de sa vie; mais les témoignages et les hommages sont venus de plus loin, car M. l'abbé Côté est connu d'un bout à l'autre de la province d'Ontario. Il a été, dès le début, l'un des meilleurs ouvriers de la lutte pour la défense de l'école bilingue. Nous nous rappelons même qu'il fut à Ottawa le prédicateur de l'un des premiers congrès canadiens-français.

M. l'abbé Côté s'est d'ailleurs toujours passionnément intéressé au progrès scolaire. Sa paroisse, presque exclusivement canadienne-française, possède tout un réseau d'institutions scolaires, et nous croyons que le collège de Sudbury n'a point souffert de son voisinage.

En 1916, au plus fort de la crise, quel'un de notre connaissance passait dans cette région. Il alla, en compagnie de son vénérable compagnon, présenter ses hommages à la directrice de l'école du village, une bonne Soeur Grise de la Croix, d'Ottawa. (Tous ceux qui connaissent un peu l'histoire de la question scolaire ontarienne savent qu'il faudra dans cette époque faire aux Soeurs Grises de la Croix une place d'honneur, qu'elles ont mis au service des droits des pères de famille toute leur énergie, un admirable dévouement et toute la puissance de leur congrégation.)

Ma Soeur, dit assez narquoisement notre ami, de mauvais bruits courent à votre propos... Ah! — On prétend que vous n'avez point grand respect pour le Règlement XVII... Oh! réprit la bonne Soeur, les mains croisées dans ses larges manches et la figure illuminée d'un paisible sourire, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes...

Une couple d'heures après, au presbytère même, les deux voyageurs causaient avec l'un des commissaires d'écoles. Notre ami posa au commissaire la même question sous une forme différente. La vérité nous force à dire que la réponse du commissaire ne fut point tout à fait dans le style de la bonne Soeur: — Leur règlement, fit-il, on l'a envoyé au diable... Et, s'ils ne sont pas contents, il pourront y aller avec...

Mais la volonté était bien la même. M. l'abbé Côté est particulièrement connu de tous les voyageurs du Devoir. Il les a accompagnés dans la plupart de leurs voyages; il était encore avec eux en Louisiane, il se fit à Natchez leur éloquent interprète. Tous se joindront à nous, à ses paroissiens et à ses amis de l'Ontario, pour lui présenter leurs respectueux hommages et leurs meilleurs vœux de longue vie.

"Etudes Floristiques"

Nous recevons le Bulletin no 66 (Série biologique, no 17) du Musée national du Canada. Il s'intitule

Etudes floristiques sur la région de Matapédia (Québec); Notes sur la flore de Saint-Urbain, comté de Charlevoix (Québec), par M. Jacques Rousseau. (M. Jacques Rousseau est, comme l'on sait, l'un des plus fervents collaborateurs du R. F. Marie-Victorin). C'est une brochure d'une quarantaine de pages, grand format, illustrée. Elle se vend dix sous, — ce qui est un prix purement nominal.

Nous ne prétendons pas que cette brochure puisse jamais atteindre à la très grande popularité; mais elle intéressera tous ceux qui ont quelque teinture ou quelque curiosité des sciences naturelles. Elle les fera penser. Elle leur montrera en même temps quel travail font de jeunes gens dont le grand public ignore à peu près le nom; elle leur apprendra peut-être aussi quelle sorte de publications, trop peu connues, édite souvent le gouvernement fédéral.

L' "Avenir"

Un petit journal vient de naître sous ce titre à Edmonton. Il est, nous dit la *Surveillance*, "révisé spécialement pour les étudiants de l'Ouest canadien, sous la direction de M. Henri de Savoye, professeur de français à l'Université d'Alberta".

Notre confrère continue: "La publication de ce journal sera mensuelle et servira à encourager l'étude de la langue française dans la province."

"Dans le numéro que l'on nous a envoyé, nous remarquons de magnifiques lettres d'approbation signées par l'hon. Perven Baker, ministre de l'Éducation, M. R.-C. Wallace, président de l'Université d'Alberta, M. W.-A.-R. Kerr, doyen de la Faculté des lettres, à l'Université."

"Le petit journal projeté, écrit M. Kerr, aura une importante double mission: encourager l'étude du français dans nos écoles; engendrer la sympathie et la compréhension réciproque, qui deviennent chaque jour un devoir plus pressant pour la population bilingue du Canada."

"Nous espérons que l'*Avenir* remplira efficacement cette double mission."

"A notre jeune confrère, nous souhaitons tout le succès possible dans ses louables efforts pour faire aimer davantage le verbe si pur et si beau des premiers pionniers de notre pays."

Nous joignons nos vœux à ceux de notre confrère d'Edmonton.

En famille

Les petites Évangélines louisianaises qui nous ont visités l'an dernier et que nous avons retrouvées le mois passé dans leur pays font, pour ainsi dire, désormais partie de notre famille. Grand nombre de nos lecteurs sont toujours heureux d'avoir de leurs nouvelles.

Nous leur annonçons donc le prochain mariage de l'une d'entre elles, Mademoiselle Marie Carlos, qui, dans sa paroisse de Jeannerette, épousera mercredi de la semaine prochaine M. J.-J. Bonin.

C'est Mademoiselle Carlos qui, cette année, dans l'église même de Jeannerette, souhaita la bienvenue aux deux délégations du Canada. Tous voudront lui adresser leurs meilleurs vœux de bonheur.

Mademoiselle Carlos est la deuxième des Évangélines qui se marient depuis le voyage de l'an dernier. Mademoiselle Desseins est aujourd'hui Madame Breux.

Une troisième, Mademoiselle Hébert, est entrée en religion dès son retour en Louisiane, l'automne dernier.

O. H.

L'Encyclique "Quadragesimo Anno"

L'EDITION DU "DOCUMENT"

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, nous publierons dans le Document, dès que la version française nous en sera arrivée, le texte de la dernière encyclique de Sa Sainteté Pie XI.

Cette brochure sera du même format que celle qui contenait l'Encyclique sur le mariage et se vendra:

10 sous l'exemplaire, \$1 la douzaine, franco; \$7 le cent, \$30 les cinq cents, \$50 le mille, — port en plus dans ces derniers cas.

On peut tout de suite adresser les commandes au Service de librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

L'établissement des soldats

Ottawa, 26. — Le ministre de l'Immigration, M. W.-A. Gordon, a fait voter en deuxième lecture un bill modifiant la loi de l'établissement des soldats.

La modification en question consiste à substituer un seul fonctionnaire, qui portera le titre de directeur de l'établissement des soldats, à la Commission de l'établissement des soldats. Il en résultera une économie pour le trésor public et sans que l'administration de la loi soit moins efficace.

A Ottawa

Débats sur l'enseignement technique et le chômage

Un octroi de \$750,000 pendant quinze ans — M. Ryckman revient à la Chambre — M. King soulève certains aspects du projet Guthrie relatif à l'enseignement technique

M. BENNETT TOUJOURS MUET A PROPOS DU BUDGET

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 26. — La journée parlementaire se résume à deux débats principaux, l'un sur l'enseignement technique, l'autre sur le chômage, surtout le chômage dans les provinces de l'Ouest. A part cela, pendant une heure, l'étude de quelques bills privés et, en fin de soirée, l'examen des crédits du ministère de l'Agriculture.

Cette dernière partie a donné lieu à un petit incident sans aucune importance mais assez amusant pour divertir la Chambre. Le Dr Lafleche, député de Richmond-Wolfe, protestait pendant un bon quart d'heure. C'est le député Eccles Gott — ce nom assez peu ordinaire désigne bien l'homme: carré d'épaules, gros, grand, rubicond de face, au surplus tonitruant et cacophonique de verbe, cacophonique dans ses expressions — qui a fait les frais de la farce. M. Gott représente l'un des deux comités d'Essex et les cultivateurs de son pays sont producteurs d'ogons. L'automne dernier, ces pauvres gens ont perdu une partie de leur récolte; ce qu'ils n'ont pas perdu, ils n'ont pu le vendre. Leur député tenait à mettre la Chambre au courant de leur double malheur. C'était d'une bonne âme. Mais il s'agissait alors d'un crédit se rapportant à l'industrie laitière et il n'est pas encore démontré que les vaches soient friandes d'ogons. Les points d'ordre n'ont pas manqué de pleuvoir du côté libéral. Il y en eut une bonne douzaine d'affilée, ce qui n'a pas empêché le tonitruant M. Gott de poursuivre son discours comme si de rien n'était, jusqu'à ce qu'il eût dit tout ce qu'il avait à dire. Ce que c'est que d'avoir du gosier, même si le verbe est cacophonique et l'expression cacotique!

Revenons aux deux débats principaux. Entendre parler, coup sur coup, de la nécessité de l'enseignement technique et de la nécessité de secourir les chômeurs, au jour d'aujourd'hui, cela fait un peu l'effet de la douche écossaise sur le pèdierme. N'entend-on pas dire, ici et là, que la crise du chômage en est une de surproduction et que la surproduction est due à l'amélioration des méthodes de production. Il ne s'ensuit pas que l'enseignement technique ne soit pas une bonne, une excellente chose, loin de nous cette pensée. Mais le rapprochement des deux nécessités, nécessité d'améliorer l'enseignement technique et nécessité d'aider les chômeurs qui chôment parce la production est devenue trop parfaite, vous laisse tout de même songeur. Le monde ne serait-il pas devenu paradoxal en vieillissant?

A propos de l'enseignement technique, M. Hugh Guthrie avait une bonne nouvelle à annoncer. L'octroi annuel qu'il est question d'accorder, pendant une période de quinze ans, aux différentes provinces, pour l'enseignement professionnel et agricole, tout aussi bien qu'à l'enseignement technique, est le résultat de l'enseignement technique. M. Mackenzie King a exprimé ses objections au projet que soumet le gouvernement. Il y voit un danger pour le principe du gouvernement responsable: le Parlement vote les octrois mais sans conserver aucun contrôle sur la dépense. Les législatures provinciales n'ont pas non plus un contrôle sur la dépense, ce ne relève que des gouvernements provinciaux. Si le fédéral vote des octrois pour l'enseignement technique, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en fasse autant pour autres choses.

La résolution de M. Guthrie a été en définitive adoptée après que M. Mackenzie King eut annoncé qu'il aura plus tard un amendement à proposer, lors du bill. M. King veut à ce propos une enquête préalable des autorités fédérales et provinciales.

La question du chômage a été soulevée par M. W. A. Neil, député indépendant de Comox-Alberni, qui a présenté un amendement à la motion du gouvernement pour que la Chambre se forme en comité des subsides. M. Neil a demandé qu'une conférence des autorités fédérales et provinciales soit convoquée sans retard afin d'aviser aux moyens de pallier le chômage. Si l'on n'y voit tout de suite, la situation sera terrible l'hiver prochain, bien pire qu'elle n'était l'hiver dernier. Il dit que les villes de l'Ouest principalement, et il cite le cas de Vancouver, ne sont plus en état de secourir les chômeurs.

A quand le budget?

C'est la grande question, la question de tous les instants. Elle reste désespérément sans réponse. On entend dire que ça sera pour après-demain ou pour vendredi. On entend dire aussi que ça ne sera que jeudi ou vendredi de la semaine

prochaine. Pour l'heure, M. Bennett est un homme très occupé. Aujourd'hui, M. Bennett est à Toronto où des autorités universitaires lui confèrent un doctorat en droit. S'il est à Ottawa demain, c'est qu'il sera revenu de nuit. Se sentira-t-il alors disposé à annoncer son budget? Le programme du premier ministre est encore chargé pour la semaine prochaine. Le mardi soir, il doit parler à Québec pour ne rentrer à Ottawa que le lendemain. Voudra-t-il présenter son budget le surlendemain?

Il n'est pas impossible qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, le premier ministre ait appris à la Chambre qu'ils prononcera dès jeudi ou vendredi de cette semaine le discours tant attendu.

En tout cas, le ministre du Revenu National, M. Ryckman, malade depuis plusieurs semaines, a reparu en Chambre. Cela peut s'interpréter comme un signe avant-coureur.

Ce qu'on entend dire encore, c'est que les changements tarifaires ne seront pas aussi considérables qu'on le prévoyait d'abord. M. Bennett n'aurait pas eu le temps, vu l'absence de M. Ryckman, de préparer une révision générale du tarif. Pareille révision serait donc reportée à l'autre session.

Il est maintenant admis que c'est le colonel J.-L. Reiston, ancien ministre de la Défense nationale, qui remplira le rôle de critique financier de l'Opposition. Ce devait être M. W.-H. Moore, ancien président de la défunte Commission du tarif. M. Moore est retenu chez lui par la maladie.

Les \$750,000 de l'enseignement technique

Le ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, présente et explique la résolution suivante:

"Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour promouvoir l'éducation professionnelle au Canada, et pour approprier la somme de \$750,000 par année, durant quinze ans, à cette fin, les versements à être faits à condition que des accords soient conclus avec les gouvernements provinciaux respectifs."

En 1919, le Parlement fédéral vota \$10,000,000 pour l'enseignement technique, \$1,000,000 par année pendant dix ans. A l'expiration de cette période, on s'aperçut qu'une somme de \$7,564,000 seulement avait été dépensée. Un nouveau bill fut voté pour permettre la dépense du reliquat. Le gouvernement propose maintenant de nouveaux octrois non pas pour l'enseignement technique mais pour l'enseignement professionnel et l'enseignement agricole.

A même les octrois qui leur seront versés, les provinces pourront dorénavant prendre, après entente avec le fédéral, ce qu'il leur faudra pour la construction et l'aménagement d'écoles. Un quart seulement des octrois étaient disponibles à ces fins dans le passé.

M. Guthrie comprend que tout le monde se rend maintenant compte de la nécessité de l'enseignement technique. Le gouvernement a donc raison d'affecter de l'argent à cette fin.

Le chef libéral

M. Mackenzie King est d'avis qu'il faut encourager l'enseignement technique. Il se demande si le mode des octrois que le fédéral accorde aux provinces à cette fin est bien convenable, s'il ne vaudrait pas mieux le changer.

L'acte fédéral de 1867 est le résultat d'un compromis quant aux questions financières: l'impôt indirect laissé au seul gouvernement fédéral, les provinces ne conservant que le mode d'impôt direct. Il fut entendu qu'à même son revenu, le fédéral accorderait certains subsides aux provinces, en proportion de leur population respective. C'était une décision dictée par le bon sens. Si le fédéral commence à donner des octrois pour toutes sortes de choses, suivant les circonstances, il pourrait s'ensuivre des conflits entre le pouvoir central et les pouvoirs provinciaux à propos de questions financières et de questions de revenu.

Les octrois consentis aux provinces en 1867 constituaient un règlement en plein de toutes réclamations futures. On ne prévoyait alors pas d'octrois ultérieurs.

Il est contraire au principe du gouvernement responsable que le parlement fédéral vote aux provinces des sommes d'argent pour telle ou telle fin sans conserver le moindre contrôle sur la dépense. C'est pourtant ce qui arrive à propos des octrois pour l'enseignement technique. Il y a même plus car les législatures provinciales elles, n'ont pas de contrôle sur la dépense de tels octrois.

Si des octrois sont justifiés pour l'enseignement technique, pour-

quoi n'y en aura-t-il pas pour d'autres services dont l'administration revient de droit aux provinces? Une telle politique serait pourtant extrêmement dangereuse surtout à une époque où les revenus nationaux diminuent. D'ailleurs, chaque nouvel octroi du fédéral rend les provinces plus exigeantes.

Les provinces ne sont jamais venues offrir d'octrois au fédéral et pourtant celui-ci a assumé tout le faix des dépenses de guerre. A l'heure actuelle, c'est le fédéral seul qui paie les pensions militaires.

Si l'arrangement financier qui a été conclu lors du pacte fédératif n'est plus considéré équitable, qu'on le change. Il n'est pas juste toutefois que le fédéral soit appelé à assumer des obligations qu'il ne peut porter et qui n'ont pas été prévues pour lui dans l'acte fédératif.

En accordant des octrois aux provinces à propos de tout et à propos de rien, le fédéral pourrait être tenté d'exercer une pression sur l'administration des provinces. Les octrois ne pourraient pas en venir à représenter l'abandon par les provinces d'une partie de leur autonomie.

Autre aspect de la question: au cours d'une campagne électorale fédérale, toutes sortes de promesses ne pourraient-elles être faites aux diverses provinces par les candidats des différents partis pour s'attirer des votes?

Le fait s'est produit en juillet dernier: les conservateurs ont promis des octrois pour l'enseignement technique, pour la construction de routes, pour l'aide aux chômeurs, pour l'enseignement agricole, pour les pensions de vieillesse.

M. Mackenzie King se fait amer: Si les libéraux avaient fait de même, s'ils avaient inscrit dans le budget de dépense, juste à la veille des élections, des octrois de ce genre aux provinces, ils seraient encore au pouvoir. Mais les libéraux ne se sont pas crus justifiés d'employer de tels procédés.

Le temps est venu, ajoute le chef libéral, de conférer avec les provinces au sujet des octrois. Si les provinces ont droit à plus qu'elles ne reçoivent, on pourra y voir.

Le temps est venu aussi que le fédéral se charge de certains services administrés par les provinces. Si le fédéral doit payer les pensions de vieillesse dans leur entier, il n'est que juste que ce soit lui qui voie à l'administration des fonds.

M. King termine en disant que l'adoption de la résolution de M. Guthrie devrait être précédée d'une conférence avec les provinces. Il annonce un amendement dans ce sens.

M. Woodsworth

Le député travailliste de Winnipeg appuie absolument la résolution. Il considère que le fédéral ne fait pas encore assez pour les provinces.

Certaines choses sont nécessaires et le gouvernement ne doit pas reculer devant la dépense. S'il faut de l'argent que l'on augmente par exemple l'impôt sur le revenu ou que l'on établisse une taxe sur les successions.

M. Hugh Guthrie

M. Euler, ancien ministre du Revenu national, parle dans le même sens que M. Mackenzie King. M. Guthrie répond brièvement au chef libéral. La résolution est adoptée.

Le chômage dans l'Ouest

Le gouvernement propose la formation du comité des subsides.

Le député indépendant de Comox-Alberni, M. W. A. Neil, soumet en amendement qu'une conférence des autorités fédérales et provinciales soit convoquée incessamment pour aviser aux moyens de pallier le chômage.

Il est d'avis que l'hiver prochain les conditions seront encore pires qu'elles n'ont été l'hiver dernier, surtout dans les provinces de l'Ouest.

Les derniers événements sont en train de démontrer que cette prévision était juste. D'après le premier ministre de Colombie, M. Tolmie, il faut \$100,000 immédiatement pour secourir les chômeurs dans la seule ville de Vancouver.

M. W. B. Chubb, ministre des Travaux publics au Manitoba, est, paraît-il, en route pour Ottawa. Il doit exposer au gouvernement fédéral les besoins des chômeurs de sa province. Des distributions de secours devront se faire tout au long de l'été. La ville de Vancouver a déjà dépensé \$219,000, soit \$27,000 de plus que l'on n'avait prévu. Dans cette ville, il y avait plus de chômage en avril dernier qu'au cours d'aucun autre mois dans le passé.

Dans les centres miniers de l'île de Vancouver, la situation est sombre, particulièrement à Nanaimo où 780 mineurs se trouvent sans emploi par suite de la fermeture des mines. Une action immédiate s'impose de la part du gouvernement fédéral.

Les villes ne sont plus en état de secourir dans une proportion de 50% à des fonds de secours aux chômeurs. Ce sont les provinces et le fédéral qui doivent agir.

MM. Peter Heenan, libéral, Angus MacInnis, ouvrier de Vancouver, et Heaps, ouvrier de Winnipeg, parlent dans le sens de la résolution Neil. Cette mesure est cependant retirée et le comité des subsides se met à l'étude des crédits de l'agriculture.

(Suite à la page 2)

Les listes électorales

Requêtes pour faire casser des décisions de la Commission de révision — L'interprétation des mots "sans droit" — Les affidavits — L'article 116 — Décision en délibéré

M. le juge P. Cousineau a entendu hier les requêtes pour faire casser des décisions de la Commission de révision des listes électorales, qui siège à Montréal il y a quelque temps. Me Oscar Gagnon représentait les pétitionnaires ou plutôt les intérêts conservateurs. Mes Bernard Bissonnette et Jules Desmarais, C.R., représentaient les intérêts libéraux.

Me Gagnon exposa d'abord comment se fait la liste électorale pour le district de Montréal. La liste est basée sur le rôle d'évaluation municipale qui est remis à l'officier réviser M. McCaughy. Les listes terminées on les dépose chez le greffier de la ville; on publie des avis dans les journaux que la liste ira devant la commission de révision et que toutes personnes qui croient que leurs noms ont été inscrits ou omis sans droit sur la liste doivent déposer des affidavits à cet effet.

M. Gagnon prétend que la Commission n'avait pas droit de recevoir des affidavits à moins que les affidavits ne déclarent que les noms ont été inscrits ou omis sans droit. Sur ces mots "sans droit" repose tout le litige.

Lorsque la commission siège en mars dernier, il y eut 4,000 requêtes présentées pour l'addition de noms à la liste. Dans quelques cas les affidavits étaient signés par les électeurs eux-mêmes, mais la grande majorité des requêtes par une tierce personne.

Il s'agit d'interpréter l'article 116 de la loi électorale de Québec, et particulièrement les mots "sans droit". De plus, le même article comporte que le tiers qui veut faire corriger la liste doit déposer un affidavit où il déclare sous serment que, à sa connaissance personnelle, le nom qu'il demande d'ajouter ou d'enlever est celui d'une personne qui a ou n'a pas, selon le cas, le droit de suffrage. Me Gagnon prétend que la formule employée dans tous les affidavits présentés par des tiers: "Je crois que..." n'est pas suffisante, que ce n'est pas la connaissance personnelle requise par la loi.

Me Bissonnette soumet d'abord que la Commission de révision a le devoir (l'article 113) de corriger la liste. L'esprit de la loi et l'intention du législateur est que tout électeur ait l'avantage de faire mettre son nom sur la liste. Le devoir de la commission est d'amender, corriger, ajouter des noms, en retrancher, selon le cas, et de déterminer les qualifications des électeurs à qui on a refusé l'enregistrement et de ceux dont l'inscription est contestée.

Ces pouvoirs étendus sont donnés à la commission dans le but de protéger les électeurs contre leur propre indifférence. Comme le juge lui demande si les mots "sans droit" ne signifient pas que la commission n'a pas le droit d'ajouter des noms, Me Bissonnette répond que ces mots ne signifient, selon lui, que "sans les qualifications requises".

Quant aux affidavits, ils sont suffisants; il n'est pas nécessaire d'em-

Avis de décès

O'LEARY. — A Westmount, le 26 mai 1931, à l'âge de 59 ans est décédé Emile O'Leary. Les funérailles auront lieu, vendredi, le 29 courant, le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, No 370, avenue Roslyn, à 20 h. pour se rendre à l'église St-Léon, et de là au cimetière de la Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister.

Nécrologie

BERIAU. — A Montréal, le 24, à 85 ans, Adeline Lusier, épouse de feu Dan Beriau.

BONDI. — A Montréal, le 24, à 18 ans, Marie-Josée.

DECOIT. — A Montréal, le 26, à 71 ans, Jeanne.

DEQUIRE. — A l'île Perrot, le 23, à 46 ans, Herménégilde Dequire, époux d'Elodie Chavet.

DEMERS. — A Montréal, le 25, à 64 ans, Evangéline Lottel, veuve de Joseph O. Demers.

GAUTHIER. — A Montréal, le 25, à 74 ans, Mme veuve Edmond Gauthier, née Chartrand, exilda.

THÉRON. — A Montréal, le 25, à 33 ans, Ida Field, épouse d'Alphonse Gendron.

GONDELLE. — A Montréal, le 24, à 77 ans, Mme veuve Moïse Gonnelle, née Leblanc, Malyna.

GUERTIN. — A Saint-Hubert, le 23, à 63 ans, M. Almé Guertin, époux d'Albina Mongeau.

GUILLIET. — A Montréal, le 25, à 68 ans, dame veuve Frédéric Guilliet, née Carrière, Maria.

HERVIEUX. — A Montréal, le 27, à 47 ans, Alexandre Hervieux, époux d'Arthémis Langlois.

HUARD. — A Saint-Denis sur Richelieu, le 25, à 79 ans, Philipe Huard.

ROULE. — A Montréal, le 24, à 49 ans, Omer Houle.

SARANCE. — A Montréal, le 24, à 33 ans, Amanda Beaulieu, épouse d'Arthur Lafrance.

LAURIN. — A Cartierville, le 24, à 42 ans, Mme Jean-Baptiste Laurin, née Marie-Reine Chartrand.

LEGER. — Le 26 mai, à 66 ans, Oscar Leger, de Saint-Foy, époux de Martine Guertin.

MORIN. — A l'hôpital du Sacre-Coeur, le 24, à 32 ans, Rosanna Chabot, épouse de Georges Morin.

QUIMET-GUERNON. — A Montréal, le 25, à 90 ans, Sophie Quimet, épouse d'Edouard Guernon.

PAQUET. — A Québec, le 24, à 89 ans, dame veuve Joseph Paquet, née Aurélie Blouin.

PAQUETTE. — A Terrebonne, le 23, à 25 ans, Joseph-Paul Paquette.

REICHERT. — A Montréal, le 24, à 70 ans, Hermeline Baboux, épouse de feu Joseph Reicher.

SARANCE-GERMAIN. — A Mont-Rolland, le 25, à 47 ans, Dora Paquette, épouse de Théodore Saint-Germain.

THEBERG. — A Sainte-Philomène, le 26, à 81 ans, Octavie Lefebvre, épouse de feu Jean-Louis Thibert.

VERDON. — A Montréal, le 24, à 33 ans, Pierre Verdon.

WOOD-LEVESQUE. — A Roxton-Falls, le 23, Laurette Wood.

LA SOCIÉTÉ FUNÉRAIRE DE FRAIS FUNÉRAIRES

FONDEE EN 1895

Salons mortuaires de première classe

302, Ste-Catherine Est, Montréal

Entrepreneurs de Funérailles

Assurance Funéraire

Téléphone HARBOR 5555

La navigation

Départ de l'"Empress of Britain"

Londres, 27. — Plusieurs personnes de marque, en plus d'une liste imposante de passagers, s'embarqueront sur le paquebot "Empress of Britain" pour l'ouest canadien qui doit quitter Southampton aujourd'hui pour effectuer sa première traversée transatlantique. On s'attend à ce que le gros paquebot de 42,500 tonnes fasse la traversée en cinq jours.

Nombre de ceux qui seront à bord ne feront le voyage aller et retour que pour le plaisir de la chose. On remarque sur la liste lord Rothermere, le magnat des journaux anglais; l'hon. W. D. Herridge, le nouveau ministre canadien aux États-Unis et Mme Herridge, qui reviennent d'un voyage de noces en Europe; Lady Mount Stephen, épouse du premier président du Pacifique Canadien; Sir Francis Lindley, ambassadeur britannique au Portugal, sir John Courtis, les sénateurs Smeaton White et J. Wilson, sir Hildebrand Harmsworth, directeur du "Continental Daily Mail" et M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien.

Ce départ du plus gros paquebot jamais entré en eaux canadiennes donnera lieu à une manifestation enthousiaste à Southampton et terminera ainsi la série des réceptions qui le précéderont. Tous les navires dans le port, paquebots, navires de guerre, destroyers, remorqueurs, yachts, feront entendre leurs sirènes, tandis que des avions survoleront l'"Empress" jusqu'en haute mer. Il est attendu à Québec dans l'après-midi du 1er juin.

A Québec

Dès avant son arrivée, l'"Empress of Britain" occupera l'attention de tous les citoyens de la ville de Québec et du Canada. Le navire géant fera un séjour d'environ cinq jours à Québec, ne repartant pour l'Europe que le 6 juin. Entre temps, il sera l'objet de l'admiration et de la curiosité du public. Les visites se feront à bord sous la direction et la surveillance des L. O.D.E. et pour fins de charité, les visiteurs devront verser un prix d'admission.

Il n'y a rien au programme le jour même de l'arrivée de l'"Empress". Le 2 juin, de 2 à 4 heures, visites. Le soir, Son Excellence le gouverneur général, les représentants du clergé, de l'État, de la finance et du commerce, seront les invités de M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, à un dîner. Mercredi, visite du navire réservée aux agents maritimes, puis de 4 heures 30 à 7 heures, visite par le public. Jeudi, visite par le public, de 10 à 12 heures, et dans l'après-midi, thé et sports à bord. Le soir du même jour, sauterie et cabaret. Toutes les visites du navire par le public se feront sous la direction et la surveillance des L. O. D. E.

Record possible

Il est possible que l'"Empress of Britain" établisse un record de vitesse dès son premier voyage d'Angleterre au Canada, mais on prévoit surtout qu'il tentera d'établir ce record lorsqu'il pourra naviguer par le détroit de Belle-Isle et non par le sud de Terre-Neuve comme il est forcé de le faire à l'heure actuelle, vu que les glaces obstruent le passage du détroit.

L'Europe de la North German Lloyd, est le navire qui détient actuellement le record de vitesse pour la traversée de l'Atlantique. Il a mis quatre jours et 17 heures à franchir la distance qui sépare Cherbourg du phare Ambrose, au large de New-York, le 25 mars 1930. La moyenne de la vitesse fut de 27,91 nœuds à l'heure. Selon son itinéraire, l'"Empress of Britain", quittera Southampton à 8 heures, ce matin, heure de l'est. Il s'est arrêté quelque temps à Cherbourg, puis est reparti pour prendre la grande mer.

Le prince de Galles à bord

Southampton, 27. (S.P.A.). — Le prince de Galles s'est rendu par avion de Londres à Southampton ce soir pour visiter le nouvel "Empress of Britain" du Pacifique Canadien avant son départ pour Québec. Il a pris grand intérêt à la visite du navire, puis il a assisté au dîner qui fut offert à M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, par lord Greenwood, à l'hôtel Claridge.

Chiffres sur les grains

Les expéditions de grains du port de Montréal hier furent de 859,347 boisseaux contre 275,865 l'an dernier et les arrivages, de 99,022 boisseaux contre 177,275 l'an dernier. Du 1er janvier 1931 à date, les arrivages se totalisent à 22,768,002 boisseaux à comparer avec 10,502,174 l'an dernier pour la même période et les expéditions, à 23,886,902 boisseaux à comparer avec 12,827,567.

Sorel, 26. — Six vapeurs océaniques ont quitté Sorel chargés de grains pour l'exportation au cours des six derniers jours. Deux autres vapeurs partiront sous peu. On travaille jour et nuit aux éleveurs ici.

Mouvement des paquebots

L'"Empress of Australia", ligne de la C.P.S., parti de Southampton, à Québec aujourd'hui.

Docteurs. Consultez !!!

ETABLISSEMENTS GAFFE, GALLOT & PILON

24, Rue de Vaugrand — Paris XVème

Royon X Diathermie

Electrothérapie

GALLIOT & CIE

54, Chénier (Rue) (Rue) Ultra-violet, infra-rouge

Lampes associatives pour salles d'opérations et dentistes

Electrodes de quartz.

Prix et conditions les plus avantageux

Devise et catalogues sur demande

Service d'un ingénieur électricien

Agence générale pour le Canada:

Paul CARDINAUX, D.S.

"PRECISION FRANÇAISE"

1458, St-Denis MONTREAL H.A. 2337

Le Duchess of Bedford, ligne de la C.P.S., parti de Liverpool, à Montréal samedi.

Le Laurence, ligne White Star, parti de Liverpool, à Montréal samedi.

Le Letitia, ligne Anchor, parti de Glasgow, à Montréal dimanche.

Le Montcalm, ligne de la C.N.S., parti de Southampton, à Montréal dimanche.

Le Lady Somers, ligne de la C.N.S., parti de Jamaïque, à Montréal le 4 juin.

Le Alania, ligne Cunard, parti de Montréal, à Plymouth samedi.

Le Duchess of Richmond, ligne de la C.P.S., parti de Montréal, à Liverpool samedi.

L'"Empress of France", ligne de la C.P.S., parti de Québec, à Southampton samedi.

Le Bremen, ligne allemande, parti de Brême, à New-York aujourd'hui.

Le Berengaria, ligne Cunard, parti de Southampton, à New-York demain.

La messe du 24 juin

S. E. Mgr Gauthier la célébrera à l'église Saint-Jean-Baptiste — M. Olivier Maurault prononcera le sermon de circonstance

La messe solennelle qui aura lieu le 24 juin prochain à l'église Saint-Jean-Baptiste, angle des rues Rachel et Duroie, sera chantée à 9 heures précises par Son Excellence Mgr Gauthier, administrateur apostolique du diocèse de Montréal.

Le sermon de circonstance sera prononcé par M. Olivier Maurault, P.S.S., assistant-aumônier de la Société Saint-Jean-Baptiste et supérieur de l'Externat classique Saint-Sulpice.

Il y aura foule à cette cérémonie, car les demandes de cartes d'admission à cette messe affluent de partout. Les organisateurs recherchent quel meilleur moyen ils adopteront pour permettre aux personnes qui seront à l'extérieur de l'église d'entendre la parole du prédicateur.

Il y aura distribution de pain bénit pendant la messe, même à la foule qui stationnera dans la rue. Ce pain sera fait et enveloppé spécialement par Le Pain Moderne Canadien (limitée), 2250, rue Papineau. Cette boulangerie s'est engagée à faire 10,000 petits pains et fournira de plus à nos institutions religieuses canadiennes-françaises, hospices, asiles, hôpitaux, etc., une quantité suffisante de pain bénit pour distribution aux vieillards et aux vieillards, aux malades et aux infirmes. Ce sera la première fois dans l'histoire de notre ville que cette initiative se produira et que tous recevront, grâce à la générosité de cette compagnie, un souvenir à l'occasion de notre fête nationale.

Le comité de la messe réitère son invitation à la population et présume qu'elle se rendra en foule à l'église Saint-Jean-Baptiste pour affirmer sa foi et offrir un spectacle édifiant aux milliers de visiteurs qui seront de passage dans notre ville ce jour-là.

(signé) J.-N. FRANCOEUR

L'OPINION DE M. CHARLES LANCTOT

Québec, le 20 mai 1931.

Rapport concernant le droit de prolonger le délai pour l'exécution des travaux destinés à remédier au chômage.

Conformément aux instructions reçues, j'ai examiné la question de savoir si l'un des ministres du gouvernement ou le gouvernement lui-même, a le pouvoir de prolonger le délai pour le parachèvement des travaux destinés à remédier au chômage, fixé au 1er juillet 1931 par le paragraphe 7 de la convention intervenue le 22 octobre 1930, entre les autorités fédérales et le ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec.

Postérieurement à l'adoption de la loi du Parlement du Canada (loi de 1930 pour remédier au chômage), une convention est intervenue sous seing privé, le 22 octobre 1930, entre les autorités fédérales et le ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec.

Le paragraphe 7 de cette convention détermine la date à laquelle le parachèvement des travaux destinés à remédier au chômage doit avoir lieu. Elle est en ces termes: "Tous les travaux et les entreprises d'ordre public auxquels des contributions peuvent être accordées en vertu des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de ce mémoire, devront être poursuivis sans interruption, à compter de la date où ils ont été commencés jusqu'à la date de leur parachèvement, laquelle dernière date ne devra pas être postérieure au 1er juillet 1931."

Le 11 décembre 1930 fut sanctionnée une loi de la province de Québec, 21 Geo. V, c. 2 (Loi de l'aide aux chômeurs, 1930) laquelle est entrée en vigueur le jour même de sa sanction.

Par l'article 2 de cette loi, la convention ci-dessus mentionnée a été ratifiée et confirmée dans les termes suivants: "2. La convention conclue entre les autorités fédérales et le ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, en date du 22 octobre 1930, reproduite comme annexe A de la présente loi, est ratifiée et confirmée, et le gouvernement de la province de Québec est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour mettre à effet cette convention en ce qui regarde les actes et les choses qui sont de son ressort."

Dans ces conditions, la solution à apporter à la question qui se soulevait ne saurait présenter de difficultés.

Le paragraphe 7 de la convention est catégorique en ce qui regarde la fixation de la date à laquelle doivent être terminés les travaux entrepris pour remédier au chômage, et il est imposé par sa rétroaction une prohibition de continuer ces travaux après le 1er juillet 1931.

Cette convention, par la ratification et la confirmation qu'en a faites la Législature est devenue une loi à laquelle nul ne peut déroger.

La partie de l'article 2 de la loi, dont le texte est ci-dessus cité, relative aux pouvoirs qui sont conférés au gouvernement de la province pour la mise à effet de la convention, ne saurait être interprétée, malgré la faveur avec laquelle on est tenté de considérer la suggestion contraire — de manière à permettre au gouvernement de modifier la convention.

Le jury du coroner a tenu Raoul Forget, 25 rue Nelland, criminellement responsable de la mort de Joseph Lévesque, qui a succombé, lundi, à l'hôpital Notre-Dame, aux blessures qu'il avait reçues au cours d'un accident. Forget conduisait une motocyclette dans laquelle Lévesque avait pris place. En dépassant un tramway à l'arrêt, il vint en collision avec l'automobile de M. Carol Weaver, 5029 rue Orleans, Forget, d'après les constatations, était sous l'influence de la boisson au moment de l'accident. Certains journaux avaient annoncé par erreur que Weaver avait été arrêté. De fait, c'est Forget que la police a conduit au poste. Il comparaitra aujourd'hui devant un juge sur une accusation d'homicide involontaire.

Le Réverend Père félicita M. le principal, MM. les professeurs de veiller à la renommée de leur institution et se proclama enchanté de sa visite.

M. le principal, au nom de tous, remercia le dévoué aumônier général de l'A.C.J.C. Il rappela, en un élogé descriptif, l'œuvre féconde des Pères Jésuites au Canada.

Raoul Forget tenu responsable

Collège de Montréal

La réunion annuelle des anciens du Collège de Montréal aura lieu lundi prochain. Elle commencera à 5 heures du soir par le salut du T. S. Sacrement, et qui sera suivi de l'assemblée, du rapport et des élections. A 6 heures 30, souper, et à 8 heures 15, représentation du drame "Pour la couronne", de Cop-

Les travaux de chômage

M. Charles Lanctôt est d'avis que le gouvernement provincial ne peut prolonger au-delà du 1er juillet le délai pour leur parachèvement — Loi provinciale à laquelle personne ne peut déroger

M. Charles Lanctôt, assistant procureur général, a avisé le ministre provincial que le gouvernement ne peut accorder un délai de 60 jours pour la continuation des travaux de chômage.

M. J. N. Francoeur, ministre provincial du travail, en a avisé M. Honoré Parent, directeur des services municipaux, dans une lettre qu'on trouvera ci-après.

Le gouvernement fédéral, cependant, est prêt à prolonger le délai. M. Robertson, ministre du travail, l'a déclaré récemment, au nom du gouvernement.

A la réception de cette lettre, M. Allan Bray, président du comité exécutif, a envoyé M. Honoré Parent à Ottawa pour conférer avec le sénateur Robertson.

Voici la lettre de M. Francoeur et le rapport de M. Lanctôt:

Cabinet du ministre des Travaux publics et du Travail, Province de Québec

Québec, le 22 mai 1931

M. Honoré Parent, C.R., Directeur des services, Hôtel de ville, Montréal, P. Q.

Cher Monsieur,

Re: chômage-délai jusqu'au 1er septembre 1931

J'ai bien reçu votre lettre en date du 18 mai courant, ainsi que les documents qui l'accompagnent.

J'ai soumis le tout au comité du Conseil exécutif, à sa réunion du 20 de ce mois. Le comité ayant décidé de référer votre requête aux officiers en loi du département du procureur général, je vous transmets sous pli l'opinion de l'assistant procureur général, M. Charles Lanctôt.

Cette opinion confirme d'ailleurs celle exprimée par M. Harry Herford, directeur fédéral de l'assistance contre le chômage, dans un télégramme qu'il adressait, le 29 avril dernier, à M. A. C. Skinner, maire de Sherbrooke, qui nous en a transmis copie. M. Skinner, si je ne me trompe pas, s'était adressé directement au ministre du Travail, à Ottawa, pour obtenir une extension de temps.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

(signé) J.-N. FRANCOEUR

L'OPINION DE M. CHARLES LANCTOT

Québec, le 20 mai 1931.

Rapport concernant le droit de prolonger le délai pour l'exécution des travaux destinés à remédier au chômage.

Conformément aux instructions reçues, j'ai examiné la question de savoir si l'un des ministres du gouvernement ou le gouvernement lui-même, a le pouvoir de prolonger le délai pour le parachèvement des travaux destinés à remédier au chômage, fixé au 1er juillet 1931 par le paragraphe 7 de la convention intervenue le 22 octobre 1930, entre les autorités fédérales et le ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec.

Postérieurement à l'adoption de la loi du Parlement du Canada (loi de 1930 pour remédier au chômage), une convention est intervenue sous seing privé, le 22 octobre 1930, entre les autorités fédérales et le ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec.

Le paragraphe 7 de cette convention détermine la date à laquelle le parachèvement des travaux destinés à remédier au chômage doit avoir lieu. Elle est en ces termes: "Tous les travaux et les entreprises d'ordre public auxquels des contributions peuvent être accordées en vertu des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de ce mémoire, devront être poursuivis sans interruption, à compter de la date où ils ont été commencés jusqu'à la date de leur parachèvement, laquelle dernière date ne devra pas être postérieure au 1er juillet 1931."

Le 11 décembre 1930 fut sanctionnée une loi de la province de Québec, 21 Geo. V, c. 2 (Loi de l'aide aux chômeurs, 1930) laquelle est entrée en vigueur le jour même de sa sanction.

Par l'article 2 de cette loi, la convention ci-dessus mentionnée a été ratifiée et confirmée dans les termes suivants: "2. La convention conclue entre les autorités fédérales et le ministre des Travaux publics et du Travail de la province de Québec, en date du 22 octobre 1930, reproduite comme annexe A de la présente loi, est ratifiée et confirmée, et le gouvernement de la province de Québec est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour mettre à effet cette convention en ce qui regarde les actes et les choses qui sont de son ressort."

Dans ces conditions, la solution à apporter à la question qui se soulevait ne saurait présenter de difficultés.

Le paragraphe 7 de la convention est catégorique en ce qui regarde la fixation de la date à laquelle doivent être terminés les travaux entrepris pour remédier au chômage, et il est imposé par sa rétroaction une prohibition de continuer ces travaux après le 1er juillet 1931.

Cette convention, par la ratification et la confirmation qu'en a faites la Législature est devenue une loi à laquelle nul ne peut déroger.

La partie de l'article 2 de la loi, dont le texte est ci-dessus cité, relative aux pouvoirs qui sont conférés au gouvernement de la province pour la mise à effet de la convention, ne saurait être interprétée, malgré la faveur avec laquelle on est tenté de considérer la suggestion contraire — de manière à permettre au gouvernement de modifier la convention.

Le paragraphe 7 de la convention est catégorique en ce qui regarde la fixation de la date à laquelle doivent être terminés les travaux entrepris pour remédier au chômage, et il est imposé par sa rétroaction une prohibition de continuer ces travaux après le 1er juillet 1931.

Cette convention, par la ratification et la confirmation qu'en a faites la Législature est devenue une loi à laquelle nul ne peut déroger.

La partie de l'article 2 de la loi, dont le texte est ci-dessus cité, relative aux pouvoirs qui sont conférés au gouvernement de la province pour la mise à effet de la convention, ne saurait être interprétée, malgré la faveur avec laquelle on est tenté de considérer la suggestion contraire — de manière à permettre au gouvernement de modifier la convention.

Le paragraphe 7 de la convention est catégorique en ce qui regarde la fixation de la date à laquelle doivent être terminés les travaux entrepris pour remédier au chômage, et il est imposé par sa rétroaction une prohibition de continuer ces travaux après le 1er juillet 1931.

Cette convention, par la ratification et la confirmation qu'en a faites la Législature est devenue une loi à laquelle nul ne peut déroger.

La partie de l'article 2 de la loi, dont le texte est ci-dessus cité, relative aux pouvoirs qui sont conférés au gouvernement de la province pour la mise à effet de la convention, ne saurait être interprétée, malgré la faveur avec laquelle on est tenté de considérer la suggestion contraire — de manière à permettre au gouvernement de modifier la convention.

elle-même. Le gouvernement a tous les pouvoirs nécessaires pour mettre à effet cette convention mais il doit s'en tenir aux conditions, restrictions et qualifications que comportent la loi et la convention.

L'assistant procureur général, (signé) Charles LANCTOT

La session d'Ottawa

(Suite de la 1ère page)

Les crédits de l'agriculture

A part le Dr Manion, ministre des chemins de fer, tous les ministres qui ont présenté leurs crédits, à cette session-ci, MM. Stewart et Durand, de l'agriculture, en étaient à leurs débuts. Deux heures d'affilée, M. Weir a subi le feu de l'opposition mais sans obtenir un seul sou.

Le total des crédits agricoles est de \$929,000. Un député de l'Ouest, M. Brown (Lisgar) trouve étrange que cela ne marque qu'une augmentation de \$400,000 sur l'année dernière, étant donné les promesses faites par M. Bennett et ses partisans.

Le crédit sur lequel la Chambre a passé la soirée en est un de \$295,000 pour l'industrie laitière.

L'incident Gott, que nous rapportons plus haut, se produit presque tout de suite. Après avoir brièvement, si s'être même esclaffé, le comité se remet sérieusement à l'œuvre.

En réponse à une question de M. Motherwell, ancien ministre de l'agriculture, M. Weir admet que si l'on prend en considération le budget supplémentaire de l'agriculture de l'année dernière, les prévisions budgétaires de cette année marquent une diminution de \$100,000 et non pas une augmentation de \$400,000.

On en vient évidemment à parler du beurre et le débat s'envenime presque aussitôt. Toute la kyrielle des discours et des statistiques des temps des élections se trouve rééditée.

Le refrain libéral est tout trouvé: les conservateurs ont promis, s'ils étaient au pouvoir, de faire vendre le beurre à 50 et 60 cents la livre. Or le beurre se vend à prix dérisoires.

Donc les conservateurs ne tiennent pas leurs promesses électorales.

M. Jean-François Pouliot termine la soirée: les conservateurs ont promis que le beurre, sous un gouvernement tory, se vendrait au moins 40 cents, mais ils laissent entendre en même temps que ce même produit pourrait bien atteindre un sommet de 99 cents.

Il se produit un vrai beau chahut. On entend M. Pouliot qui clame par-dessus tout le monde: les conservateurs qui protestent reconnaissent dans le particulier que l'administration présente ne vaut rien et ils ne se cachent pas d'exprimer leur regret de ce que M. Meighen n'est plus à la tête de leur parti.

Les conservateurs se rendent compte que leur ancien chef n'a pas été remplacé, qu'il n'y a pas assez de génie dans tout le cabinet pour remplacer le seul M. Meighen.

Comment en vient-on, après cet éloge dithyrambique de M. Meighen, à passer aux pommes de terre? Pourquoi est-il que c'est encore M. Pouliot qui a le dernier mot.

Avec un geste large, d'une voix tonnante, il s'écrie: "O pomme de terre! que de crimes ne commet-on pas en ton nom!"

Il est onze heures et, pour les députés, le temps d'aller se reposer de leurs ardues labeurs.

Emile BENOIST

Cour Supérieure

Dame ALICE MAUDE MAHER, épouse séparée de biens de EMMET R. BURKE, veuve, des cités et district de Montréal, défendeur.

— vs — Demanderesse

Ledit MATTEO PADUANO, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 11 novembre 1930.

Montréal, ce 21 mai 1931.

Procureurs de la demanderesse.

Province de Québec, Cour Supérieure, District de Montréal.

No C-85128

Cour Supérieure

Dame ALICE MAUDE MAHER, épouse séparée de biens de EMMET R. BURKE, veuve, des cités et district de Montréal, défendeur.

— vs — Demanderesse

Ledit MATTEO PADUANO, Défendeur.

Le 25 jour de juin 1931 à 11 heures de l'avant-midi au domicile dudit défendeur, au No 3489 rue Atwater, apt. No 2, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en un automobile Cadillac 1931, et meubles de ménage, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

J. H. DOCKSTADER, H.C.S. Montréal, 27 mai 1931.

Province de Québec, Cour Supérieure, District de Montréal.

No C-85200

E. Gauthier, demandeur, vs H. Laird Pélion, défendeur.

Le 25 jour de juin 1931 à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de ladite défenderesse, au No 987, rue St-Jacques en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en fournitures de bureau, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S. Montréal, 27 mai 1931.

Province de Québec, Cour Supérieure, District de Montréal.

No C-85200

E. Gauthier, demandeur, vs H. Laird Pélion, défendeur.

Le 25 jour de juin 1931 à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de ladite défenderesse, au No 987, rue St-Jacques en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en fournitures de bureau, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S. Montréal, 27 mai 1931.

Province de Québec, Cour Supérieure, District de Montréal.

No C-85200

E. Gauthier, demandeur, vs H. Laird Pélion, défendeur.

Le 25 jour de juin 1931 à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de ladite défenderesse, au No 987, rue St-Jacques en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en fournitures de bureau, etc.

Conditions: ARGENT COMPTANT.

LEO MIGNER, H.C.S. Montréal, 27 mai

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 28 mai 1931.
Saint Augustin de Cant., év., conf.

Lever du soleil, 4 h. 18.
Coucher du soleil, 7 h. 36.
Lever de la lune, 4 h. 08.
Coucher de la lune, 2 h. 39.

Pleine lune, le 2, à 6. 20 m. du matin.
Dernier quart, le 9, à 7. 45 du matin.

Nouvelle lune, le 17, à 10 h. 34 du matin.
Premier quart, le 24, à 2 h. 45 du soir.
Pleine lune, le 31, à 9 h. 39 du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

— DEMAIN —

BEAU ET CHAUD
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 78.
Minimum 48.
Demain maximum 78.
Minimum 48.

BAROMETRE

10 heures a.m. 30.14. 11 heures a.m. 30.12.
Midi: 30.10.
Chiffres fournis par la section M.-R. de
Météo, 1610 St-Denis, Montréal.

M. Bennett au caucus conservateur, aujourd'hui

Le budget, l'enquête de la "Beauharnois" et la commission du service civil y sont des sujets d'actualité — M. Bennett va-t-il prendre ses députés dans ses confidences?

Ottawa, 27. (D. N. C.) — Ce matin, à onze heures, les conservateurs se réunissent en caucus. Le fait n'a rien d'extraordinaire en soi. Ce qui donne quelque importance à celui de cet avant-midi, c'est qu'il y a lieu à la veille de l'avant-veille de la présentation du budget. A noter toutefois que cette avant-veille du budget peut se prolonger jusqu'à la semaine prochaine.

Certains députés conservateurs considèrent que M. Bennett s'empresse de les mettre au courant des grandes lignes de son budget. La chose n'est pas impossible, mais elle n'est guère vraisemblable. Un ministre des finances n'a pas coutume de parler de son budget devant un public. Un caucus n'est pas une tribune où un ministre peut faire un petit discours à son public. M. Bennett n'est pas un homme qui aime à se faire voir en public. M. Bennett n'est pas un homme qui aime à se faire voir en public.

Ce matin, à onze heures, M. Bennett venait à peine de descendre du convoi qui l'a ramené de Toronto. Après une nuit en chemin de fer, si l'on tient compte surtout de la tâche écrasante qu'il doit accomplir, il est évident qu'il ne peut pas se consacrer à des détails. Il y aura tout de même bien des gens désappointés si M. Bennett ne leur fait part de ses intentions budgétaires.

De même à propos de l'enquête sur les affaires de la "Beauharnois" et de l'enquête sur la Commission du service civil. La première de ces enquêtes est-elle décidée, car M. Bennett a annoncé en Chambre qu'elle se fera. Il reste à décider maintenant si ce sera par un comité parlementaire permanent, par un comité parlementaire spécial ou par une commission d'enquête royale.

Un comité parlementaire permanent, il faudrait que ce soit celui des banques et du commerce, le plus apte à entreprendre cette tâche. Or, ce comité a déjà pas mal de besogne à accomplir; et l'enquête sur les affaires de la "Beauharnois" lemandera bien un peu de temps.

Un comité spécial? Cela n'aurait pas sans inconvénient, car un tel comité devrait présenter son rapport à la Chambre avant que celle-ci ne soit prorogée. Or, l'enquête pourrait bien se prolonger pendant les semaines et des semaines. On a beau parler ici de prorogation en fin de juillet ou même en août, le gouvernement ne doit pas y tenir tant que cela. Avec une enquête parlementaire, la chose ne deviendrait-elle pas inévitable?

Reste la possibilité d'une enquête extra-parlementaire, d'une enquête

Le naufrage d'un sous-marin

On ne sait pas combien d'hommes composaient l'équipage du No 9 qui a sombré dans la Baltique — Moscou garde le silence — Soupçons de la Finlande

Londres, 27. (S.P.A.) — Des avions et des sous-marins soviétiques se tiennent aujourd'hui près de l'endroit où le sous-marin No 9 de la flotte soviétique de la Baltique a sombré vendredi.

Le gouvernement soviétique garde le silence sur l'affaire, mais a en croire des dépêches de Riga, le sous-marin a coulé après une explosion, à environ 100 milles de la capitale de la Finlande. Des dépêches de Moscou disent que le sous-marin n'a pas réussi à émerger au cours de manoeuvres avec d'autres sous-marins soviétiques et que des destroyers et des avions se sont rendus à l'endroit du naufrage pour porter secours, s'il y avait lieu.

Selon les experts anglais, le fait qu'il y a à l'endroit du naufrage de 60 à 110 brasses (360 à 660 pieds) rendrait extrêmement difficile le renflouage du sous-marin.

On ne sait pas combien d'hommes composaient l'équipage du No 9.

L'Union soviétique maintient dans la Baltique une escadre d'environ huit sous-marins, douze destroyers et trois cuirassés.

L'activité que cette escadre a déployée depuis le naufrage semble bien expliquer la propagation en Finlande de la nouvelle que des sous-marins russes menacent ce pays. Une dépêche de la capitale finlandaise, Helsingfors, disait, il y a quelques heures, qu'une flotte était mouillée près du bateau-phare d'Aranstrund et que des avions soviétiques survolaient le territoire finlandais.

Les postes de M. Trépanier

L'échevin de LaFontaine les énumère sur la demande de M. Bray

M. Léon Trépanier a fourni, par l'entremise de son procureur, Me Bernard Bissonnette, les détails des postes d'honneur occupés par le demandeur et dans lesquels il dit avoir souffert des dommages par suite des paroles prononcées à son adresse par le défendeur.

Voici les postes qu'il a occupés le demandeur: il a été représentant officiel de la presse française canadienne à la conférence de la paix pour la signature du traité de Versailles; il a été président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et leader du conseil municipal de Montréal, président fondateur de l'Association des Touristes de la province de Québec, secrétaire d'Etat des Chevaliers de Colomb de cette province, directeur du Montreal Publicity Club. Il a été aussi délégué officiel de la Société St-Jean-Baptiste auprès de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique et de l'Ordre des Canados-Américains.

Voici les postes qu'occupe actuellement le demandeur: il est échevin du quartier LaFontaine, directeur et trésorier de l'hôpital Saint Luc, membre du conseil d'administration de l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc, directeur de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationaux, membre de la Chambre de Commerce de Montréal, gouverneur de l'hôpital Notre-Dame, gouverneur de l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc, membre à vie du Club St-Denis, directeur de l'Union des Municipalités de la province de Québec, chevalier de l'Ordre du St-Sépulchre, membre de la Corporation de l'Ecole Technique, directeur de la Montreal Motorists' League.

Raoul Forget comparait

Raoul Forget, 32-b rue Nelleda, a comparu ce matin devant le juge Monet sous l'accusation d'avoir causé involontairement la mort d'un nommé Levesque alors qu'il conduisait une motocyclette étant sous l'influence de la boisson. Il subira son enquête préliminaire le 2 juin. Une autre accusation, celle d'avoir conduit en état d'ivresse un véhicule-moteur, a été portée contre lui. Il a protesté de son innocence et il subira son procès le 1er juin.

Le commerce de la Hongrie

Budapest, 27. (S. P. A.) — Les journaux d'aujourd'hui annoncent que les accords commerciaux qui sont à la veille d'être signés permettront à la Hongrie d'exporter 250,000 tonnes de blé en Autriche. En échange, l'Autriche pourra doubler ses exportations de papier, de tissus, de fer et autres produits manufacturés en Hongrie.

Deux avis de bills de M. Guthrie

Ottawa, 27. (D.N.C.) — Le ministre de la justice, M. Hugh Guthrie, vient de donner avis de deux bills. L'un pour modifier la loi des prisons et des maisons de correction, l'autre pour modifier la loi de la faillite.

Les ordinations de la Trinité

Liste des ordinands de vendredi au Grand Séminaire et de samedi à la basilique

Les ordinations dites de la Sainte Trinité, parce qu'elles ont lieu la veille et l'avant-veille de cette fête, seront nombreuses encore cette année. Près de 200 séminaristes et religieux recevront la tonsure, les ordres mineurs, les ordres majeurs et la prêtrise le 29 et le 30 mai à Montréal.

Vendredi matin, tout d'abord, Son Excellence Mgr A.-E. Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, confèrera la tonsure à 53 séminaristes de différents diocèses au Grand Séminaire, et le lendemain matin, à 7 heures, à la basilique, Son Excellence Mgr Georges Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, confèrera les premiers ordres mineurs à neuf ordinands, les derniers ordres mineurs à 52 ordinands, le sous-diaconat à 42 ordinands et la prêtrise à six ordinands. Voici la liste de ceux qui recevront les ordres au Grand Séminaire, vendredi:

A LA TONSURE

Du diocèse de Montréal: MM. Armand Abel, Armand Allard, Romuald Beuparlant, Gérard Boute, Laurent Brault, Paul Clément, Gérard Décar, Lucien Desmarais, Roland Favreau, Lucien Guilbault, Jean Huberdeau, Paul Lachapelle, Carmel Lacasse, Marcel Lafortune, Emery Laporte, Gérard Laporte, Donatien Léonard, Lucien Martin, Laurent Morin, Joseph Paquin, Armand Racicot, Raoul Rémillard, Henri Saey, Victor Savaria, Guy Schetagne, Walter Sutton, Léon Sylvain, Yves Tremblay, Jean-Marie Vézina.

Du diocèse de Valleyfield: M. Jules Dufresne.

Du diocèse de Joliette: MM. Wilfrid Bérard, Eug. Dumontier, Gérard Gagnon, Hector Geoffroy, Jean Lachapelle, René Marion, Louis Richard.

Du diocèse de St-Hyacinthe: MM. Rosario Beauregard, Hector Biron, Maurice Desgrand, Edouard Désilets, Zoile Lussier, Jean Robin.

Du diocèse de Sherbrooke: MM. Léon Drapeau, Gérard Letendre.

Du diocèse de Springfield: M. Raoul Hébert.

Du diocèse de Manchester: M. James McGreal.

Du diocèse de Mont-Laurier: M. Simon L'Allier.

Du diocèse de Portland: M. James Keegan.

Du diocèse de Providence: M. Valmore Lambert.

Du diocèse du Saull Ste-Marie: M. Clarence McAllen.

Du diocèse de Lafayette: M. Gustave Bérubé.

Du diocèse de Fargo: M. Cléophas Jalliet.

Liste des ordinands à la basilique, samedi:

AUX PREMIERS ORDRES MINEURS

Du diocèse de Montréal: M. Omer Tanguay, Jean W. Vermette.

Du diocèse de Valleyfield: M. Théodore L'Esperance.

Du diocèse de Joliette: MM. Edouard Deschênes, Antonio Ricard, Edouard Plante.

Du diocèse de Saint-Hyacinthe: M. Roland Salvail.

Du diocèse de Haileybury: M. Philippe Breen.

Du diocèse de Mont-Laurier: M. Gérard Beauregard.

AUX DERNIERS ORDRES MINEURS:

Du diocèse de Montréal: MM. Léo-Paul Allard, Damase Éleau, Rémi Bourassa, Gérard Britt, Jean Chaput, Joseph Coderre, Jean-Chs Côté, Gédéon Coupal, Roland Danseur, Ernest Delongchamps, Arthur Delorme, Adrien Dupont, Edgar Feeley, George Foley, Henri Gagnon, Michael Heale, Henri Langlois, Wilfrid L'Heureux, Patrick McManus, Claude Malbois, Georges Trudeau, Rosario Vaillancourt, Omer Villeneuve, Gérard Yelle.

Du diocèse de Valleyfield: MM. Frédéric Amyot, Gaston Aubry, Edmond Laberge.

Du diocèse de Joliette: MM. Auguste Dion, Lorenzo Forest, Gérard Groisier, Prosper Lafortune, Guy Lasalle, Alphonse Lefebvre, Lionel Lusignan, Hormidas Marsolais, Romeo Sylvestre.

Du diocèse de St-Hyacinthe: MM. Maurice Arbour, Armand Beauregard, Louis Jodoin, Jean Paul Morin, Rosario Morin.

Du diocèse de Sherbrooke: MM. Alfred Aubert, Réal Veilleux.

Du diocèse d'Alexandria: M. Donald Kerr.

Du diocèse de Manchester: M. Achille Lettre.

Du diocèse de Providence: MM. Arthur Bienvenue, Frédéric Moreau.

Du diocèse de St-Basile: M. Louis Philippe Brunet.

Des Franciscains: FF. Robert Marceau, Camille Chassé, Maurice Gagnon, Chs Emile Fortier.

AUX SOUS-DIACONAT

Du diocèse de Montréal: MM. Paul Archambault, Gérard Bergevin, René Bouthillier, René Dostaler, Adrien Gamache, Louis Philippe Hébert, Georges Emile Jodoin, Georges Lachance, Paul L'Archevêque, Antonio Latour, Jean Paul Laurin, Eugène Martineau, Paul Mercille, Armand Patenaude, John Purcell, Armand Rancourt, Léo Raymond, Jean St-Louis, Vianney Savaria, Raoul Tessier.

Du diocèse de Valleyfield: MM. Paul Laniel, Alfred Sauvé, Georges Simon, Joseph Viau.

M. Briand ne démissionne pas

Sur les instances de ses collègues, le ministre français des affaires étrangères garde son poste

Paris, 27. (S. P. A.) — Au cours d'une réunion du cabinet, aujourd'hui, le ministre des affaires étrangères, M. Aristide Briand, a retiré sa démission, qu'il avait offerte lors de l'élection présidentielle, et a affirmé son intention de rester dans le ministère.

M. Briand n'a pris cette décision que sur les instances du premier ministre Laval et des autres membres du cabinet. La séance a duré près de trois heures, au cours desquelles M. Briand a parlé des résultats de ses travaux aux récentes réunions du conseil de la Société des nations et de la commission paneuropéenne.

A l'issue de la séance du cabinet, il y a eu publication du communiqué suivant:

"M. Briand a rendu compte au cabinet des délibérations de Genève. Il a dit ce que la délégation française a accompli."

"Le cabinet, à l'unanimité, a approuvé l'attitude de ses délégués, puis le premier ministre Laval, au nom du gouvernement tout entier, a pressé M. Briand de continuer, à son poste de ministre des affaires étrangères, la politique de paix et de sécurité qu'il a poursuivie jusqu'à présent, avec l'approbation que le Parlement lui a maintes fois renouvelée."

"M. Briand a remercié ses collègues de cette preuve de solidarité et a accepté d'expliquer et de soutenir en Chambre les décisions prises à Genève récemment."

"André François-Poncet a alors informé le conseil des mesures que la commission pour la préparation de l'Union économique européenne a étudiées à Genève et des propositions de la France."

Doctorats honorifiques

MM. ERNEST DECARY, LE JUGE PANNETON ET M. L. DE G. BEAUBIEN RECEVRONT DES TITRES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Trois doctorats honorifiques seront décernés à la collation solennelle des diplômes de l'Université de Montréal, le 29 mai prochain, à la séance de collation au théâtre Saint-Denis. M. Ernest R. Decary, notaire, président de la Commission d'administration et du comité exécutif de l'Université, deviendra docteur en droit honoris causa; et M. L. de G. Beaubien, membre de la Commission d'administration de l'Université de Montréal depuis de nombreuses années, sera fait docteur de l'Université.

Mgr A.-V. J. Piette, recteur de l'Université, prononcera une courte allocution en même temps qu'il remettra le parchemin portant le titre aux nouveaux docteurs honoris causa. En quelques phrases, il rappellera les mérites de chacun.

Séance du conseil municipal

Le conseil municipal tiendra une réunion cet après-midi. On croit que la séance sera assez brève.

Parus les rapports du comité exécutif on remarque un crédit de \$270,000, pour payer l'avenue Western; l'octroi de \$1,000,000 pour l'Université de Montréal; un crédit de \$50,000 pour dépenses de la Commission des Services Electriques; adoption du budget supplémentaire de \$2,462,017; voter \$59,400 pour meubler la Cour Juvenile, contrat accordé à Ulric Boileau Lté.

Accusations contre Alphonse XIII

ON L'ACCUSE DE N'AVOIR PAS FAIT EXECUTER PRIMO DE RIVERA, DU COUP DE JACA, ET DE LA REBELLION DE 1923 — L'INVENTAIRE DES BIENS DES CONGREGATIONS RELIGIEUSES

Madrid, 27. (S.P.A.) — Plusieurs accusations ont été formulées en Cour suprême contre l'ex-roi Alphonse XIII, ce matin. L'ex-monarque en exil est accusé formellement de n'avoir pas réussi à réprimer la rébellion de 1923, de n'avoir pas fait exécuter l'instigateur de cette rébellion, le général Primo de Rivera, au lieu de le mettre à la tête d'une dictature militaire. Il est aussi accusé de tout ce qui a découlé de l'abrogation de la constitution de 1876, notamment des exécutions des capitaines Garcia Fernandez et Fernan Galan, suppliciés à la suite du coup de Jaca.

A l'exception de Santiago Alba, tous les membres du cabinet du marquis d'Alhucemas sont accusés de négligence par rapport au coup d'Etat du général de Rivera. Le général Berenguer, successeur de Rivera, et son cabinet, devront répondre tous également des exécutions de Jaca.

Dans l'intervalle, le bureau d'enregistrement public se prépare à inventorier les biens des congrégations religieuses, en exécution d'un ordre du ministre de la justice, Fernando De Los Rios. Cet ordre fait suite à un récent décret interdisant de vendre sans la permission du gouvernement les trésors artistiques et littéraires, trésors dont bon nombre appartiennent aux organisations religieuses.

Les catholiques craignent que le gouvernement ne projette d'annoncer que les biens des communautés religieuses appartiennent à l'Etat. Il est vrai qu'il n'y a aucune information autorisée à ce sujet, mais on se rappelle qu'en 1837 il y a eu confiscation des biens ecclésiastiques par l'Etat. Le décret de 1837 a été aboli en 1871, après l'adoption d'un concordat qui est encore en vigueur.

Les syndicats se plaignent

Une délégation des Syndicats catholiques et nationaux accusent d'injustice certains entrepreneurs de travaux municipaux — Au nouveau Refuge de la Merci

Le Comité exécutif a reçu ce matin une importante délégation des Syndicats catholiques et Nationaux. M. Gamache, au nom des délégués, se plaint que certains entrepreneurs qui exécutent les travaux de la ville, traitent injustement les ouvriers qui ne font pas partie de l'Internationale. Dans nombre de cas on exige un premier versement de \$10 pour admission dans l'Internationale et souvent l'ouvrier est renvoyé du chantier le jour même, perdant ainsi le \$10 versé. Dans d'autres cas, lorsque l'ouvrier refuse de faire partie de l'union, on refuse de l'embaucher.

MM. Bray et Mathieu ont déclaré que la ville ne reconnaît aucune union dans l'exécution des travaux, parce que la ville reçoit l'argent de tout le monde.

M. Mathieu a demandé à M. Gamache d'envoyer une lettre au comité et d'y indiquer toutes les plaintes. Le comité fera venir les entrepreneurs et si ceux-ci ne veulent pas se conformer à l'avis que la ville leur a déjà envoyé de ne pas favoriser aucune union en particulier au détriment des autres, ces entrepreneurs seront rayés de la liste des entrepreneurs qui exécutent les travaux de la ville. M. Gamache a déclaré qu'il enverrait cette lettre avec affidavits pour prouver chaque cas.

M. Gamache se plaint ensuite qu'un nouveau refuge de la Merci, actuellement en construction, l'entrepreneur spéculer sur les salaires.

M. Bray rappelle que la ville et le gouvernement ont donné des ordres pour cette œuvre, mais que le contrat de construction a été accordé par l'œuvre Notre-Dame de la Merci, à pourcentage. Il conseille à M. Gamache d'aller voir M. Olivier Asselin.

M. Gamache dit qu'il ne croit pas que cette entrevue donne le résultat attendu. Il ajoute que la clause des salaires raisonnables a été biffée et que l'entrepreneur s'en prévaut pour spéculer sur les salaires et que sur des salaires de 60 cents il ne reste que 45 cents à l'ouvrier, par heure de travail. C'est honteux, dit-il.

Cette construction est faite à même l'argent du gouvernement, de la ville, l'argent donné par charité. Et on s'en sert pour spéculer sur la classe ouvrière.

M. J.-M. Savigneau déclare qu'il a déjà fait rembourser \$58 pour un mois de salaire à plusieurs ouvriers de son quartier, par ce même entrepreneur qui avait obtenu un contrat de la ville. M. Savigneau affirme que cet entrepreneur devrait être rayé de la liste des entrepreneurs qui exécutent les travaux municipaux. Il va, dit-il, chercher à la campagne, ses employés.

M. l'abbé Boileau suggère qu'à l'avenir, la ville répartisse les travaux également entre l'international et nationaux. M. Bray répond que la chose est impossible, car il ne faut pas oublier les ouvriers qui ne font pas partie de ces deux organisations, et que l'argent de la ville est fourni par tout le monde.

La plus haute altitude que l'homme ait atteinte se chiffre à 43,166. C'est l'aviateur Soucek qui a établi ce record, l'année dernière, au-dessus des Etats-Unis.

Dernière heure: Plusieurs villes allemandes ont signalé le passage du ballon de Icard à une altitude très considérable.

La vente des fruits le dimanche

Une délégation des marchands de fruits s'est présentée ce matin devant le comité exécutif pour demander la permission d'ouvrir leurs magasins le dimanche.

M. Bray a déclaré qu'il n'y pouvait rien, car il s'agit d'une loi fédérale. Il a conseillé aux délégués d'aller rendre visite au chef de police. Si ce dernier consent à tolérer, le comité n'y mettra pas d'objection.

EN BOURSE LOCALE

Montreal Power tombe à 42 3-8

Le mouvement de liquidation dans Montreal Power s'est considérablement accentué ce matin en Bourse locale et à midi près de 23,000 actions de cette compagnie avaient été échangées. Après avoir été à 46, ce titre est tombé à 42 1/2, un nouveau bas. Il est ensuite quelque peu relevé, soit à 43 1/4, réduisant son recul à 3 3/4 points.

Plusieurs autres nouveaux bas ont été faits, en particulier par Nickel à 11, Canadian Bronze à 22 1/2, Dominion Textile à 64 1/2, National Breweries à 24 1/2, Quebec Power à 34 et surtout par Consolidated Smelting à 74, une nouvelle chute de 3 points.

Brazilian a reculé de 1/2 à 13 1/2, Canadian Car de 1 1/2 à 10 1/2, Dominion Glass de 2 à 96, Dominion Bridge de 1 à 30, Shawinigan de 2 à 38 Steel de 3 à 27 tandis que Price, Pacific Canadian, Canada Cement Building Products, et Bell ont aussi fléchi. Power Corp. est le seul titre à s'améliorer, soit de 3/4 à 43 3/4.

Feu Madame Paul Galibert

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Paul Galibert, décédée cette nuit. Mme Galibert (née Eulalie Galibert) était âgée de soixante-quatre ans. Elle laisse, outre son mari, cinq enfants: Gaston, Paul et Frédéric Galibert, Mmes F. A. Fleury et G. A. Beaujeu, et de nombreux petits-enfants.

Les funérailles de Mme Galibert auront lieu en l'église Saint-Louis de France, le vendredi 29 mai, à 9 heures. Départ de la maison de famille, 847 rue Cherrier, à neuf heures moins quart.

Nous prions M. Galibert et les siens d'agréer dans leur grand deuil nos respectueuses condoléances.

Le double meurtre de Nicolet

ARRESTATION IMMINENTE

Le directeur de la Sûreté provinciale, Me Maurice Lalonde, a déclaré ce matin que les détectives sont sur le point d'opérer une arrestation dans l'affaire de meurtre à Nicolet. "C'est une question de quelques heures, a déclaré Me Lalonde. Les détectives ont retracé un individu qui connaissait très bien la famille Bellerose ainsi que la maison où le double meurtre a été commis. Cet individu est disparu depuis samedi. Les détectives ont pu le retracer jusqu'à un village près de Lévis. Ils ont même retrouvé sa caravane. A l'heure actuelle, il est peut-être sous arrêt. D'après les indices recueillis, on a raison de croire qu'il a commis le crime dont on le soupçonne. Si la police peut l'arrêter, il sera facile par la suite de le contredire et de lui faire avouer la vérité."

Le Labrador n'est pas à vendre

Halifax, 27. (S.P.C.) — Sir Richard Squires, premier ministre de Terre-Neuve, vient d'envoyer un télégramme à la Canadian Press pour déclarer qu'il n'y a absolument rien de vrai dans les histoires de journaux à l'effet que son gouvernement est à négocier la vente du Labrador.

Pétain délégué en Amérique

Paris, 27. (S. P. A.) — Le maréchal Pétain a été choisi aujourd'hui par le cabinet français pour représenter la France aux fêtes du 150ème anniversaire de la bataille de Yorktown, fêtes qui doivent se dérouler à Yorktown en Virginie, le 16 au 19 octobre. Une plaque commémorative sera dévoilée à cette occasion en mémoire des soldats français qui ont combattu pendant la révolution américaine.

Bessborough à Hamilton

Hamilton, 27. (S. P. C.) — Son Excellence lord Bessborough, gouverneur général du Canada, a inauguré aujourd'hui la nouvelle gare du Canadien National dans cette ville.

Le R. P. Le Texier

Québec, 27. (D. N. C.) — Le R. P. Le Texier, de la compagnie de Marie, vient d'être nommé supérieur provincial de la province canadienne. Le R. P. Nadeau est nommé troisième conseiller.

"Portraits de saints"

PAR LOUIS VEUILLLOT, AVEC UN Avertissement ET DES NOTES DE FRANÇOIS VEUILLLOT

Un volume de 304 pages, 75s. franco.

La sainte Vierge — Saint Louis — Saint François d'Assise — Bienheureuse Jeanne de Valois — Saint Bernard — Sainte Catherine de Sienne — Vénérable Mère Desbarres — Mlle de Melun — Mère Bichier des Ages — Père Muard — Saint Vincent de Paul (inédit) — Vénérable Emilie de Rodet.

Réalisant le vœu de Louis Veuilllot, qui exprima souvent le désir de ranimer le goût de la vie des Saints dans les foyers catholiques par des ouvrages personnels, les éditeurs de ses Œuvres complètes présentent dans un volume à part, accessible à tous, les pages biographiques de Louis Veuilllot les plus émouvantes et les plus instructives. C'est à la fois un beau livre et une grande leçon.

Service de librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Nos lecteurs qui lundi dernier n'ont pas lu la note qui précède la chronique de radio seront peut-être surpris de voir que nous publions maintenant le programme du jour même et celui, non du lendemain, mais du surlendemain. Nous tenons cette innovation afin de satisfaire à la fois les personnes qui demeurent à la campagne et celles qui demeurent à la ville ou dans les banlieues. Nous en sommes venus à cette décision à la suite de la suggestion faite par un de nos abonnés de Saint-Cyprien de Témiscouata, village éloigné du chemin de fer et où notre journal ne parvient que le lendemain soir quand ce n'est pas le surlendemain (comme c'est le cas pour le journal de samedi qui n'est livré au bureau de poste que le lundi soir). Les sans-filistes de la ville ou de la banlieue trouveront dans le journal du jour — parce qu'ils le reçoivent à temps — le programme de la soirée. Ceux qui reçoivent notre journal le lendemain de sa parution devront le conserver une journée pour suivre le programme, etc.

Nous croyons de cette façon donner satisfaction à nos lecteurs les plus rapprochés comme les plus éloignés.

Nous répétons que les programmes sont de plus en plus courts et peut-être même moins intéressants pendant la saison des jours longs qui commencent. Le système d'ondes en usage aussi bien aux États-Unis qu'au Canada rend les émissions éloignées difficiles à capter. Il faut attendre l'obscurité et comme elle ne vient pas beaucoup avant neuf heures, une bonne partie de la soirée s'est écoulée avant qu'il soit possible d'accorder aux postes d'outre-frontière. Ce sont les postes locaux qui en profitent. Espérons qu'ils ne nous serviront pas trop mal.

Mercredi, le 27 mai

— Le prince de Galles prendra en moins de sept jours la parole devant le microphone pour une seconde fois et son discours sera radiodiffusé. Il parlera en faveur des aveugles. Discours radiodiffusé ici à 4 heures 20, poste WABC. Surveiller les postes locaux.

— Le programme de musique d'orchestre de Ludwig Laurier irradié à 6 heures, poste WEAF, comprendra les pièces suivantes: Bolero, de Moszkowski; Rhapsodie slave, de Friedmann. Le pas de l'écharpe, de Chaminade. Extraits de "Quaker Girl", de Monckton. Idilio, de Lack. Prélude religieux, de Lang. Suite "From the South", de Nicodé. Pale moon, de Logan. Romance, de Ambrosio. Sérénade espagnole, d'Albeniz. You and I, de Strauss.

— A 6 heures 45, le Père F. Talbot, Jésuite, prononcera une prière causerie au poste WLWI, intitulée: *Modernisme in the Church*, et à 7 heures 30, le P. M.-J. Scott, Jésuite, au même poste, parlera de la religion et du patriotisme.

— Inauguration d'une série de causeries sous le titre général "Un siècle de progrès", au poste WEAF, à 7 heures. Harrison P. Eddy, de Boston, parlera sur le sujet suivant: "A century of progress in purifying waters". La causerie du 3 juin portera sur les insectes. Ces programmes sont irradiés de Chicago et ont trait aux fêtes du centenaire de la ville de Chicago.

— Morton Downey revient au programme du poste WABC, à 7 heures. Orchestre sous la direction de Nat. Brusiloff.

L'orchestre du "Duchess of Atholl"

L'orchestre du paquebot *Duchess of Atholl*, du Pacifique Canadien, sous la direction de Stanfield Deacon, donnera ce soir (27 mai) un concert de 8 h. à 8 h. 30, au poste CKAC, avec la permission du capitaine D. S. McQueen, commandant du navire.

Le programme joué par l'orchestre est le suivant: Danse circassienne, de Delibes. Solo de saxophone. Chanson indienne, de Rimsky-Korsakov. Extrait: Le temps des Lilas, de Schubert. Solo de violoncelle, Berceuse de Jocelyn, Godard. Rule Britannia, The Maple Leaf.

— Arthur Pryor fera exécuter le programme de musique militaire suivant, au poste WABC, à 8 heures. Blaise away, de Holzman; Souvenirs de la guerre mondiale, de Witmark. Les Scouts d'Amérique, de Sousa. The Bride Elect, de Sousa, et The Billboard, de Sousa.

— Welcome Lewis, contralto, Lew Conrad, chanteur, Fredy Behrens, chef d'orchestre, seront en charge du programme que le poste WEAF irradiera à 8 heures 15.

— Les chansons de la saison, tel est le nouveau titre général du programme que le poste WJZ irradiera à 8 heures. Chœur de femmes, huit voix, et orchestre sous la direction de George Dilworth.

Les "Croisières Musicales"

Les artistes des "Croisières Musicales" du Pacifique Canadien, actuellement en tournée, imagineront au Canada, se feront entendre mercredi soir le 27 mai dans un programme illustrant la vie des Prairies, avec Winnipeg, comme centre de leurs activités. Ce concert qui sera entendu dans tout le Canada par le système de transmission radiophonique du Pacifique Canadien et aux États-Unis par le réseau de l'Est de la National Broadcasting Co., durera de 8 h. 30 à 9 h., heure d'été de l'Est.

Au nombre des pièces qui seront interprétées, signalerons "The Red River Voyageur", "La Rose blanche", "Blow ye winds of morning", puis une suite arrangée par George Bowles, compositeur de Winnipeg, incluant "C'est la belle Françoise" et "François Marcotte" et des chants islandais.

Les postes CKAC de Montréal et CHRC de Québec irradieront ce concert.

— A 8 heures 30, poste CKAC et WJZ, programme des Croisières musicales du Pacifique Canadien, intitulé *Visite à Winnipeg*. Chœur mixte et trio instrumental, et orchestre sous la direction d'Alfred Heather.

— Programme de musique d'orchestre sous la direction de Nathaniel Shilkret, et chant par les solistes suivants: Gladys Rice, soprano; H.-M. Neely, maître des cérémonies et les "Choristers", poste WEAF.

— Autre programme de musique d'orchestre à 9 heures 30, poste WEAF, sous la direction de Gustave Haenschen. Solistes: Olive Palmer, soprano, et Paul Oliver, ténor.

— Programme "Vitality personalities" avec Evelyn Hoyer, étoile des comédies musicales, et le quatuor Round Towers. Orchestre sous la direction de Freddie Rich.

— Concert Columbia, à 10 heures 45, postes WABC et CKAC. Eleanor Reynolds, contralto, artiste d'honneur. Orchestre symphonique Columbia.

— Ludwig Laurier terminera la série des programmes à 11 heures, poste WJZ, par des pièces d'orchestre choisies. Les détails nous manquent.

Vendredi, le 29 mai

— A 6 h. 45 et à 7 h. 30, poste WLWI, double causerie, la première par Walter W. Breheny sur l'assistance aux vétérans, et la seconde par Mme Thomas A. McGoldrick sur les vues américaines.

— Mme Frances Alda, soprano pendant 22 ans au Metropolitan Opera, chantera à 7 h. 15, poste WJZ, et sera accompagnée au piano par Frank LaForge.

L'HEURE PROVINCIALE

— MM. Edouard Montpetit et Henri Letondal, respectivement directeur général et directeur artistique de l'heure provinciale, nous font parvenir le programme suivant pour vendredi, 29 mai, à 8 h., poste CKAC:

1. Causerie: Wide Flowers, Miss Jane Spiers, de l'Université McGill.

2. Marche: Le petit Français, de Vilmer, par le corps de musique du Carabinier Mont-Royal (65^e régiment). Chef de musique: lieutenant J.-J. Goulet.

3. Musique de ballet de l'opéra Faust:

a) Valse — Introduction.

b) Rencontre d'Hélène et de Cléopâtre.

c) Entrée des esclaves nubien.

d) Danse de Cléopâtre.

e) Entrée des suivantes d'Hélène.

f) Danse d'Hélène.

g) Baccanale et entrée de Phryné.

4. La Danse des heures (La Giocanda), de Ponchielli.

5. Pas redoublé: Le Grenadier du Caisne de Meister, par la Musique du Carabinier Mont-Royal.

— Louise Groody, étoile des comédies musicales, sera l'artiste d'honneur du programme que le poste WJZ irradiera, de 8 à 8 h. 30, Orch. sous la direction de Nat. Brusiloff.

— Arthur Pryor présentera le programme de musique militaire suivant à 8 h., poste WABC: Marche Invincible Eagle, de Sousa; Marche Torador, de "Carmen"; de Bizet; Madelon, de Robert; On Iowa, de Lockard; Marche Lights Out, de McCoy.

— A 8 h., poste WEAF, orchestre de concert sous la direction de Rosario Bourdon. Concours des artistes suivants: Jessica Dragonette, soprano; Leo O'Rourke, Robert Stevens, ténors; John Seagle, baryton; Darrel Woodward, basse; Frank Banta, Milton Rittenberg, pianistes; Quatuor des Cavaliers.

— Les Maîtres hollandais feront entendre au poste WABC, à 8 h. 30, des chansons populaires du bon vieux temps. Solistes: Helen Oelheim, contralto; Emil, baryton; Billy Scholtz, ténor; Jack Smart, Edward Emerson, Orch. sous la direction d'Eugène Ormandy.

— Le poste CKAC irradiera, à 9 h., le programme "Canada en Parade", de la General Motors. Deux voix d'outre-Atlantique se feront entendre: Lady Margot Asquith, dans un message aux Canadiens, et André Gaudin, baryton de l'Opéra comique de Paris. L'heure aura un cachet tout à fait français, car en plus, Luigi Romanelli fera exécuter à ses musiciens les airs de Chérie et de Charmaine.

— Musique d'orchestre à 9 heures, poste WEAF, sous la direction de Harry Reser. Joe White, ténor, invité d'honneur, sera le soliste.

— Nouvelle série de programmes Pond. Orchestre sous la direction de Léo Reisman. Poste WEAF à 9 heures 30. Oeuvres de Lehar, Grenet, Doyle, Arlen, Ravel, Ellington.

— A la même heure, poste WJZ, autre programme d'orchestre sous la direction de Josef Koestner.

— Le poste WTIC irradiera à 9 heures 30, l'heure des voyageurs. Philip Reep, annonceur, de la Columbia et ténor soliste, sera au programme. Aussi orchestre sous la direction de Christian Kriens.

L'Heure Musicale du P.C.

L'orchestre symphonique de l'hôtel "Saskatchewan" à Regina, sera au programme de l'Heure Musicale du Pacifique Canadien, irradiée dans tout le Canada, vendredi soir prochain, de 10 à 11 h., le 29 mai, par une chaîne de postes reliés par le système de transmission radiophonique de cette compagnie. Ce concert, auquel participera aussi la chorale d'hommes de Regina, sera entendu de Halifax à Vancouver.

L'orchestre débutera par Shepherd's Dance, Phyllis et Edmond, extraits de *The Pipes of Peace*, par Logan, et la chorale interprétera ensuite Carry me back to old Virginia, de Bland et Music, soft voices die, de Bairstow. Les autres pièces exécutées par l'orchestre seront Valse, de Somerville; Sleep, baby sleep, what ails my dear, Tambourin et Gigue (musique de ballet) par Gretz-Mott; An old English

garden et The bean feast de Percy Fletcher. La chorale continuera avec d'autres chansons anglaises, chants de marins et chansons modernes.

Dans la province de Québec, ce concert sera irradié par les postes CKAC de Montréal et CHRC de Québec.

— Annette Hanshaw, contralto, sera la soliste du programme que le poste WABC irradiera à 10 heures. Orchestre sous la direction d'Eugène Ormandy.

— Autre programme de musique d'orchestre sous la direction de Don Voorhes, à 10 heures, postes WJZ. Concours de Lois Bennett, soprano, de Mary Hopple, contralto, et d'un quatuor d'hommes.

— La comtesse Medolago Albani, soprano, figurera au programme WEAF à 10 heures. Avec elle chanteront Frank Luther et Jack Parker, ténors; Phil Dewey, baryton; James Stanley, basse, baryton.

— La direction de Nathaniel Shilkret.

L'heure du coucher que dirige Ludwig Laurier, présentera le programme de musique d'orchestre à 11 heures, poste WJZ. La source, suite no 2, de Delibes. Intermezzo, d'Arensky. Consolation, de Liszt. Die Schoenbrunner, de Laner.

Divers

Paris. — On annonce de Rome que la mosquée bien connue de St-Sophie à Constantinople va abriter une station émettrice mahométane. Les quatre minarets serviront à soutenir l'antenne, et les studios seront installés dans l'édifice lui-même.

Londres. — La Direction de la navigation aérienne britannique à l'empire d'Italie vient de refuser le droit d'atterrissage ou de départ sur tous les champs d'aviation anglais, aux appareils qui ne seraient pas munis d'un appareil récepteur de radio.

Amsterdam. — La direction de la Société radiophonique hollandaise vient de faire un accord avec le ministère de l'Instruction publique pour déterminer les heures pendant lesquelles des émissions seront faites spécialement en vue des écoles.

Prague. — Une loi vient d'établir des peines de prison ou d'amendes contre tous ceux qui provoquent des perturbations soit dans les émissions, soit dans les réceptions radiophoniques.

Détroit. — Une machine à écrire vient d'être expérimentée à Détroit aux États-Unis, qui permet de transmettre automatiquement le texte d'une lettre par radiotélégraphie sur ondes courtes à une vitesse qui peut atteindre 1,200 lettres à la minute. Le secret de la correspondance est d'ailleurs assuré par un dispositif spécial de synchronisation.

Washington. — Les stations américaines viennent d'interdire la visite des studios pendant toutes les émissions. La raison invoquée est que le nombre variable des visiteurs dans la salle d'émissions produit une différence de tonalité préjudiciable à une émission correcte.

Madrid. — C'est une société privée qui a été chargée par le gouvernement espagnol de l'organisation et de l'exploitation de la radiodiffusion. Cette Société percevra les licences pour faire de la publicité, mais devra construire un réseau important de puissantes stations émettrices. La première sera établie à Madrid et disposera de 60 kw. antenne. Chaque province aura ensuite une station particulière d'une puissance moindre.

Valence. — L'ancienne station de Barcelone "Radio-Catalana" vient d'être transférée à Valence où elle commencera très prochainement ses émissions.

Ottawa. — La radio se popularise rapidement au Canada. A la fin du dernier exercice fiscal, le ministère de la marine avait émis 514,701 permis comparativement à 424,446 l'année précédente. Actuellement le ministère possède 200 requêtes pour permis de radiodiffusion, qui seront examinées lorsque la Cour suprême aura rendu son jugement.

Alfred AYOTTE

Postes locaux

CFRC

MERCREDI, LE 27 MAI

2.45 Fantaisies sur piano, NBC.

3.00 Disques.

3.55 Température. Programme. Heures.

6.00 Heure du crépuscule.

6.45 Cotes de fermeture de la Bourse.

7.00 Amos n° And, NBC.

7.15 Disques.

7.30 Phil Cook, NBC.

7.45 Orch. du Mont-Royal.

8.15 Résultats du base-ball.

8.17 L'orchestre de concert de l'hôtel Mt-Royal.

8.30 Disques.

9.00 Studio.

10.00 L'Hershorn, violoniste, et Edmond.

10.15 N. Kershner.

10.45 Poèmes, NBC.

11.00 Voice of the Radio Digest, NBC.

11.15 L'heure du coucher, NBC.

11.30 Heure. Fermeture.

VENDREDI, LE 29 MAI

10.00 L'heure ensoleillée.

11.00 Musique des Ages, NBC.

12.30 Disques.

1.00 Cotes de la Bourse.

1.15 Orch. Pals d'And, NBC.

1.30 Ensemble de concert, NBC.

2.00 Radio Homemakers Institute.

2.15 Sol de chant.

2.30 Disques.

5.55 Pronostics de la température. Résumé du programme. L'heure.

6.00 L'heure du crépuscule.

6.45 Cotes de la Bourse.

7.00 Amos n° And, NBC.

7.15 Disques.

7.30 Phil Cook, he Quaker Man, NPG.

7.45 Le Petit Forum.

8.15 Base-ball. Concert d'orchestre de l'hôtel Mont-Royal.

8.45 Studio.

9.00 Savatier.

9.45 Salvi Get Rich, NBC.

10.00 L'illustration.

10.45 Les Scouts d'Amérique, NBC.

11.00 Vincent Lopez et son orch.

11.30 Heure. Nouvelles.

CKAC

MERCREDI, LE 27 MAI

4.00 Nouvelles au Nord.

4.15 Disques.

4.45 Programme annoncé plus tard.

5.30 Causerie de M. J. Massé.

5.45 Rapport sur les marchés.

6.15 Cotes minérales.

6.20 Extraits d'opéra.

6.30 Programme de la "Northern Electric".

7.00 Disques Columbia. Baseball.

7.15 Concert du Ritz-Carlton.

7.30 Boîte à questions.

8.00 Programme annoncé plus tard.

8.30 Croisière musicale du C.P.

9.00 Réclat d'orgue.

9.30 Orch. de l'Académie Girard, St-Hyacinthe.

10.30 Chant et musique.

10.45 Concert. Columbia. Eleanor Reynolds, contralto.

VENDREDI, LE 29 MAI

8.00 L'heure du déjeuner.

9.00 Orchestre de Vincent Sorey.

9.30 Heure des courses aux magasins.

9.45 "Old Dutch Girl".

10.00 Chansons.

10.15 La Compagnie d'Aventura des Marchands.

10.30 L'ouverture de la Bourse.

10.45 Disques. Nouvelles. Disques.

11.00 Les "Melody Boys".

11.30 Disques.

12.00 Trio de la "Pressa" avec Mme Blanche Archambault, soprano.

12.30 Rapport des Bourses de Montréal et de New-York.

12.40 Réclat d'orgue.

3.45 Clôture de la Bourse.

4.00 Transmission des nouvelles du Nord.

5.00 Les "Melody Boys".

5.45 Cotes minérales.

6.00 Pronostics météorologiques.

6.15 Programme qui sera annoncé.

6.30 Disques.

6.45 Variétés.

7.00 Orchestre symphonique Philco, disques. Résultats du base-ball.

7.35 Questionnaire.

8.00 Heure provinciale.

9.00 Le "Canada en parade".

10.00 L'heure du C.P.

11.00 Orchestre du Windsor.

11.30 Disques.

Longueur d'ondes en mètres et nombre de kilocycles des postes ci-haut mentionnés:

Postes Mètres Kilocycles

CKAC 411 730

CFRC 291.3 1030

WEAF 454.3 660

WJZ 394.5 760

WABC 348.6 860

WGY 379.5 790

WLWL 272.6 1100

WTIC 282.8 1060

La lutte contre le communisme

Aux agissements communistes, la plupart des pays sentent le besoin d'imposer une vive résistance. On commence à prendre des mesures énergiques un peu partout. Voici quelques notes que nous adressons à ce sujet l'Entente Internationale, de Genève:

La lutte contre le communisme continue sans relâche en Finlande. En Lettonie une importante imprimerie clandestine a été saisie et des agents du Komintern devant installer celle-ci, ont été arrêtés. A cette occasion on a établi une fois de plus que la Gpu avait un excellent atelier de faux passeports pour ses émissaires, envoyés à l'étranger.

Vers la fin de janvier, la police polonaise de Pologne a dissous le comité central du parti communiste de l'Ukraine occidentale avec son secrétariat-général et ses sections militaires, techniques, féminine et syndicale, sa rédaction, ses groupements d'agitation dans les campagnes et sa coopérative.

Vingt membres du comité central et quinze membres des comités régionaux ont été arrêtés. Parmi eux figurent toute une série de communistes notoires, tels André Stetcho, membre du bureau politique, Nicolas Pavly, secrétaire général du parti, et d'autres.

A cause de son activité subversive, la Société des Amis de l'U.R.S.S. a été dissoute en Tchecoslovaquie. Mais l'événement saillant de la période écoulée fut l'incident de Dux. Au cours d'une manifestation organisée par les communistes pour l'ordre de Moscou la police dut faire usage de ses armes. Il y a eu des tués et des blessés. Le sénateur communiste Stransky, qui avait incité la foule à la révolte, fut arrêté.

D'une manière générale, faisant suite à la crise du chômage, l'agitation communiste semble avoir quelque peu repris.

En Hongrie, la police a arrêté le nommé Joseph Reval, communiste notoire, qui, en 1919, était rédacteur en chef de l'organe bolcheviste *Les nouvelles rouges*. Il est connu comme un ami intime de Bela Kun.

Reval a reconnu qu'il avait été envoyé à Moscou pour prendre la place de Coaldes, leader du mouvement communiste en Hongrie, arrêté en septembre dernier.

Reval est arrivé à Budapest le 20 décembre dernier avec un faux passeport, sous le nom de Sommer, étudiant. On a arrêté également plusieurs communistes hongrois qui faisaient partie de la Gpu et étaient chargés par Moscou de surveiller Reval. (E. S. P.)

Au collège de Beauharnois

La fête des Anciens du collège de Beauharnois, dimanche, a revêtu une solennité plus grande du fait que l'on célèbre cette année le centenaire de fondation de la congrégation des Clercs de Saint-Viateur par le R. P. Querbes. Le matin, les anciens se sont rendus faire en tête du collège à l'église de Beauh

Le Page féminine

Mon carnet

27 mai 1931.

Des éléments divers composent le charme d'une maison. Parmi les tout premiers, une chroniqueuse française indique la délicatesse des mets et des boissons que la maîtresse de maison offre à ses hôtes. "La plus exquise bonne grâce, dit-elle, ne saurait vous faire pardonner par un vrai gourmet l'ingurgitation d'un mauvais repas ou d'un triste cocktail."

Mais, devons-nous ajouter, le plus succulent repas et le plus parfait cocktail seraient également impuissants à remplacer l'accueil obligeant, chaleureux et rempli d'aise de la maîtresse de maison. Car, si gourmet, soit-on, et si savamment préparé le menu, il n'y a rien d'aussi "gélant" qu'une hôtesse guindée, gâchée et qui n'a pas l'air d'être chez elle dans sa propre maison. La conversation qui languit, le malaise qui se propage chez les invités, rien n'est plus propre à diminuer l'appétit et à donner la hâte de se retrouver en plein air pour respirer à l'aise.

Mignon

La Ligue de la Jeunesse Féminine

ELLE DONNE SON DEJEUNER ANNUEL AU WINDSOR HIER. — NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION. — BELLES ACTIVITES DE L'ANNEE. — LES NOTES D'HONNEUR.

Une brillante réunion des membres de la Ligue de la Jeunesse Féminine a eu lieu hier après-midi au salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor, lors du déjeuner annuel de cette importante association, sous la présidence de Mlle Hélène Grenier. Mme P. Casgrain annonça à cette réunion, la démission du bureau de direction exclusivement composé de dames; prises par leurs nombreuses occupations et ayant constaté d'ailleurs les aptitudes des jeunes filles qui avaient composé le premier comité exécutif, elles leur laissent maintenant le pouvoir de direction. Mme Casgrain conseilla aux membres de la ligue de continuer leur travail afin qu'avec le temps la ligue devienne une énorme association et couvre toutes les parties de la province. Le nouveau bureau de direction se compose donc de Mlle Hélène Grenier, prés., M. Leman et Y. Beauchamp, vice-prés., L. Saint-Jacques, sec. arch., L. Duchâtel de Montreuil, sec. corr., Agathe Doré, trés., Mmes Geo. Kent, E. de B. Parnet, M. Cormier et P. Casgrain, conseillères.

Mlle Madeleine Leman a présenté un beau travail sur les constitutions de la Ligue de la Jeunesse Féminine, la classification des membres, son objet et son but.

La Ligue de la Jeunesse Féminine, dit Mlle Leman, se compose de jeunes filles catholiques et a pour objet d'orienter ces jeunes filles vers l'action sociale, de les aider à acquérir le sens et l'habitude de la charité active. Elle obtient un travail utile et régulier au moyen d'une organisation méthodique et centralisée, d'une intelligente coopération et d'une émulation bienfaisante. Son programme est un programme de charité, comprenant toutes les formes de travail social accessibles aux jeunes filles, surtout l'aide aux institutions de charités, sous forme d'équipes de dispensaires, organisations d'arbres de Noël dans les hôpitaux, enseignement du catéchisme et de l'A. B. C. au chevet des enfants hospitalisés, préparation à la première communion, couture pour les hôpitaux, aide aux aveugles, etc. La Ligue de la Jeunesse féminine exclut de son programme toutes les questions de politique.

La classification des membres est faite comme suit: 10. Un bureau de direction; 20. Un comité exécutif; 30. Les membres actifs; 40. Les membres associés.

Nous avons nommé tout à l'heure les membres du bureau de direction; tout maintenant partie du comité exécutif: Mlle Jeanne Boyer, prés., Liane Leman, v.-p., G. Leduc, 2ème v.-p., J. Ranger, sec. corr., G. Morin, sec.-arch., M. Dussault, trés. Membres actifs: Mlle Fr. Surveur (hôpitaux), J. Hébert (aveugles), S. Bousquet (bibliothèque), M. Hurtubise (couture), P. Rolland (service social, Côte de Liesse), M.-E. Tarte (hôpital Ste-Justine).

Mlle Madeleine Kent a donné le rapport des activités pour l'année 1930-31. La ligue a fourni 1424 heures de travail aux différentes institutions secourues. Notamment, le comité de l'Aide aux aveugles, section de Braille, a écrit 24 volumes pour les aveugles.

Le rapport détaillé des heures de travail a été donné par Mlle Louise Saint-Jacques; Mlle Minette Jarry, trésorière, a donné le rapport financier; Mlle M. Fortier, vice-présidente de la section de Québec, a donné le rapport de cette section et Mlle M. Cabana, présidente du comité de Sherbrooke, a parlé de celui-ci, après quoi Mlle Hélène Grenier, présidente, a invité tous les membres à un déjeuner qui doit avoir lieu à Sherbrooke le 6 juin prochain, pour les associées de la Ligue de la Jeunesse Féminine seulement. Mlle Grenier remercie les dames de l'ancien bureau de direction, des conseils si sages et si pratiques qu'elles leur ont donnés; ce n'est pas sans regret qu'elles voient partir, mais elles espèrent que de loin comme de près, elles conserveront aux jeunes filles de la Ligue leur bienfaisante sympathie.

A la table d'honneur, nous remarquons: Mlle H. Grenier, M. Fortier, de Québec, M. Leman, L. Saint-Jacques, M. Jarry, M. Cabana, de Sherbrooke, J. Boyer, M. Kent, L. Leman, G. Leduc, A. Doré, Y. Beauchamp, J. Ranger. Et parmi les dames faisant partie de l'ancien bureau de direction: Mmes L. de L. Harwood, E.-P. Benoit, P. Casgrain, F. Faure, Geo. H. Kent, de G. Beaupien et M. Cormier.

ERNEST LAVIGNE

Organiste à St-Jean-Baptiste
Professeur de piano, orgue,
théorie, solfège.

958, avenue Duluth Est
Tél. FRontenac 5344 - Montréal

LE SUCCES DE LA REDINGOTE



La redingote obtient, en ce moment, toutes les faveurs de la mode. On la fait en lainage léger, en crêpe de soie et même en georgette, comme celle-ci; portée avec une robe imprimée, elle ne peut manquer de produire l'effet le plus charmant.

Prochain "tag-day"

Les Franciscaines Missionnaires de Marie, 5045 St-Dominique, Montréal, tél. DOLLARD 8026, auront un "tag day", le samedi, 13 juin. Cette quête publique nécessaire par la continuation de leurs oeuvres de charité, surtout la Garderie, doit intéresser toutes les dames et demoiselles qui veulent faire oeuvre d'apostolat. Elles comptent que les personnes qui voudront bien s'en occuper, ne tarderont pas à donner leur nom.

(Communiqué)

Amicale de N.-D. des Cèdres

La réunion des anciennes élèves du couvent des Cèdres, C. N. D., aura lieu le dimanche, 31 mai, de 2 heures de l'après-midi (heure solaire).

Toutes les anciennes élèves y sont cordialement invitées et en même temps priées de transmettre la présente invitation à toutes celles qu'elle peut intéresser.

(Communiqué)

Des parents ont entendu la plainte d'un bébé

"Bébé vient de faire ses dents; nous avons pensé le perdre", voilà ce que nous écrit une mère du Kentucky; et elle continue: "Absolument incapable de rien digérer, il déprimait à vue d'oeil. Après une nuit agitée, qu'il avait remplie de ses cris, je songeai au Castoria et j'allai m'en acheter. Quelques gouttes lui apportèrent un soulagement immédiat, je continuai à suivre la prescription, et ce fut bientôt un tout autre enfant". Tous les médecins recommandent le remède strictement végétal et absolument inoffensif qu'est le Castoria. Dans les cas de rhumes, constipation, coliques et autres maladies des bébés ou des enfants, c'est absolument l'article. Des millions de mères savent qu'il n'y a rien de mieux. Evitez les contrefaçons; exigez la signature du Dr Fletcher; c'est votre garantie.

La réforme du cinéma du point de vue catholique

CE SUJET SERA A L'ETUDE AU PROCHAIN CONGRES DES A.F. A.C.C. A OTTAWA. — LES 27, 28, 29 ET 30 JUIN.

Les Associations Fédérées des Anciennes Elèves des Couvents Catholiques du Canada, tiendront à Ottawa, les 27, 28, 29 et 30 juin, un congrès dont une journée, le lundi 29 juin, a été réservée à l'étude de la réforme du cinéma pour satisfaire aux enseignements catholiques. Des chefs de sociétés nationales et autres ont été invités à assister à cette journée pour apporter le fruit de leur expérience, leurs suggestions sur le travail moralisateur à entreprendre. Quelques réponses nous sont parvenues déjà et voici quelques noms de ceux qui ont promis d'assister au congrès. M. le Sénateur N. A. Belcourt de l'Assoc. Canadienne-française d'Education d'Ontario, Léon Lorrain de l'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, René V. Gravel de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, Mlle D. Racicot de l'Alliance Catholique des Professeurs de Montréal, Mlle Lily Barry du Catholic Social Service Guild, M. Guy Vanier de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, M. P. Duhois de la Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa, etc.

La discussion portera sur les moyens les plus efficaces d'action pour assurer la sauvegarde de la foi et de la morale catholiques dans les représentations de cinéma et sur l'opportunité d'organiser, parmi les corps et les sociétés aux affiliations catholiques, un conseil ou bureau central du cinéma, chargé de la surveillance de ces représentations, de la revendication contre les pellicules douteuses et les censures insuffisantes, une propagande sérieuse en vue de l'éducation du goût populaire pour les productions morales, d'une collaboration étroite et joyeuse avec l'industrie du cinéma représentée par les producteurs, les distributeurs, et les directeurs de salles.

Les Associations Fédérées ont mis la question à l'étude dans leur programme d'action des premières heures de leur fondation. Elles ont formé un comité qui poursuit une enquête sur ce qui se fait dans d'autres pays, Etats-Unis, Italie, France, etc.

Son Ex. Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, aumônier général des Ass. Fédérées, donne son précieux concours et bénit cette initiative.

C'est la première fois que les représentants du gouvernement, du clergé, et des sociétés catholiques et nationales sont invités à étudier la question du cinéma au point de vue catholique et l'on espère qu'il sortira de ces importantes délibérations un ferme esprit de redressement.

Cette journée du cinéma suscite un vif intérêt dans tous les milieux. Elle a même déjà eu des échos dans la ville de Chicago. Les Ass. Fédérées ont reçu une demande de renseignements au sujet de cette journée de la part de M. Joseph I. Breen, un des directeurs des revues Quigley, les plus importantes publications sur le cinéma aux Etats-Unis.

Madame Aurélien Bélanger, présidente des Ass. Fédérées, a répondu à M. Breen et lui a donné les renseignements voulus. Mme J.-H. Deslauriers est la dévouée présidente du comité du cinéma. C'est un mouvement moralisateur qui, nous l'espérons, trouvera l'appui de tous ceux qui sont des catholiques militants et qui veulent à tout prix sauvegarder la famille et la société canadienne.

PETIT CARNET

PROCHAIN VOYAGE

Mlle Laurette Mongeau sera au nombre des excursionnistes qui voyageront jusqu'à Vancouver et Victoria, ainsi qu'en Alaska et au Yukon, en juillet prochain, avec le groupe de l'Université de Montréal. M. Aurélien Boyer visitera les Rocheuses, la Côte du Pacifique, et l'Alaska, durant juillet, avec l'excursion de l'Université de Montréal.

A Ste-Anne de Bellevue

Ces jours derniers, eut lieu à Sainte-Anne de Bellevue, la quatrième réunion des membres de l'Amicale Notre-Dame de la Visitation, sous la présidence d'honneur de M. le curé J.-B. Aubry, aumônier de l'Association, accompagné du révérend Père Louis Lalonde, S.J., confesseur, et de M. l'abbé Valois, vicaire à Sainte-Anne de Bellevue. Étaient aussi présentes la révérende Mère Provinciale, les révérendes Mères Saint-Hélène, Saint-Viateur, supérieure au couvent de la Pointe-Claire et Mère Saint-Louis-Marie.

En entrant au couvent, les membres signèrent au registre et se dirigèrent vers la salle de réception, où elles refirent connaissance avec leurs anciennes compagnes, en attendant l'arrivée des hôtes d'honneur qui fut saluée par un *Concertant*, exécuté au piano par Mlle S. Baril et L. Legault. Suivirent immédiatement le *Chant de Rutillement* et une courte prière.

Mlle Berthe Legault exécuta au piano le *Caravan de Vienne* de Schumann et en rappel le *Rondo Capriccioso* de Mendelssohn.

La secrétaire de l'Amicale, Mlle Claude, en quelques phrases pratiques et bien senties, fit allusion aux contrastes de la nature depuis la réunion de novembre dernier et au sentiment de notre coeur qui reste toujours le même pour l'Alma Mater. Elle remercia aussi M. le Curé d'avoir, par sa présence, donné un cachet de fête à l'Amicale et souhaita la bienvenue au révérend Père Lalonde.

Elle remercia ensuite au nom des élèves la révérende Mère Provinciale.

Mlle Claude donna lecture des activités de l'Amicale; annonça l'organisation d'un cercle d'études et termina en disant que, jusqu'à date, l'Amicale Notre-Dame de la Visitation compte 152 membres.

Mlle Lucie Millette, professeur de violon, exécuta la *Danse Espagnole* de Rehfeld, Mlle Lucie Ménard était au piano d'accompagnement; en rappel Mlle Millette joua: "Amour Coquet".

M. le Curé présenta alors le confesseur, le révérend Père Louis Lalonde. Celui-ci, sur un ton de causerie familière, parla du mariage en particulier et de la vocation en général. Au sérieux du sujet, il sut joindre quelques fines et plaisantes observations. Sa conférence-causerie qui dura près d'une heure et demie parut très courte et fut immédiatement suivie d'un *Nocturne* de Chopin et d'une pièce de Leschetizki exécutés par Mme C. Deslauriers.

Puis, au nom de toutes, Mme Guénette, présidente, remercia le confesseur de l'honneur qu'il leur avait fait en acceptant de venir adresser la parole en même temps que de belles et utiles leçons qu'il leur avait données. Elle dit un autre merci à toutes les personnes qui voulurent bien prêter leur concours au programme musical.

On se rendit ensuite à la chapelle où il y eut le Salut du Très Saint Sacrement avec chant par les élèves du couvent.

De là on revint dans la salle de réception où un délicieux goûter fut servi. (Comm.)

Le R. P. Tavernier à l'Académie Marchand

A la réunion générale des anciennes de l'Académie Marchand, ce soir, à 8 heures, le R. P. Tavernier, O. M. I., parlera de la Saskatchewan.

Le comité offrira aussi une partie de cartes présidée d'un concert organisé par Mlle Annette Lasalle. Les membres et leurs amis sont invités. (Les messieurs sont admis). Prière d'apporter cartes et crayons.

Pour tout renseignement, on voudra bien communiquer avec Mlle A. Meilleur, CH 8354; Mme F. Maheu, DU 3598; Mlle A. Rodier, CH 5213.

Le Théâtre des petits

Voulez-vous voir votre enfant sourire et être heureux? Conduisez-le mardi soir 2 juin à la représentation offerte par le "Théâtre des Petits" à la Bibliothèque Saint-Sulpice.

Vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, vous prendrez un plaisir extrême à voir ces enfants de moins de 14 ans évoluer sur la scène avec naturel... parlant et chantant joyeusement.

Ne comptez pas pouvoir entendre ce même programme plus tard: aucune matinée ou soirée supplémentaire ne sera donnée. (Comm.)

CHEZ EATON

Eatonia

Souliers de sport et de golf pour hommes et garçonnets

Ces souliers sont bien balancés, confortables et durables, et ce qu'on peut trouver de mieux à ces prix.

Pointures pour garçonnets, 1 à 5½, la paire

4.00

Pointures pour hommes, 5½ à 11, la paire

5.00

1. En élan crème et veau brun, avec effet de lagage brun et semelles de caoutchouc.



2. Noir et blanc, brun et crème, empeigne mo-cassin et semelles de caoutchouc ou de cuir.



3. Noir et blanc, bouts de fantaisie, semelles de cuir, bouts larges ou moyennement pointus. Pointures 5½ à 11.



4. Elan uni brun foncé avec semelles d'une épaisseur spéciale pour recevoir les crampons; ou bien semelles de caoutchouc clouté. Pointures 5½ à 11.



Au deuxième chez Eaton — Rue Victoria

THE T. EATON CO LIMITED
DE MONTREAL

Aux Ecoles ménagères Provinciales

461 RUE SHERBROOKE EST

Demain soir, 28 mai, à 7 h. 30, démonstrations culinaires. Menu de souper froid: Cocktail aux fruits; Canapé au jus; Salade surprise; Meringue Chantilly; Confitures de fraises; Conserves de fruits; Langue en aspic. Il y aura encaen des recettes de l'école faites depuis quatre ans.

Au pensionnat de Lachine

Le mardi 2 juin, vers les deux heures de l'après-midi, heure avancée, aura lieu, au Pensionnat de Lachine, une séance d'étude du Cercle Marie-Anne.

Toutes les anciennes sont cordialement invitées à cette réunion qui promet d'être particulièrement agréable et instructive. (Comm.)

Examens de musique

Les examens de fin d'année du Conservatoire royal de Montréal auront lieu, comme par le passé, à l'Ecole polytechnique, les 18, 19 et 20 juin prochain. La collation des diplômes aura lieu au cours d'un concert public et gratuit à la salle Saint-Sulpice; le 25 juin au soir. L'entrée sera gratuite et le public est cordialement invité.

Journée catholique à Rimouski et Mont-Joli

Le départ des retraitants de Montréal qui se rendront assister à la Journée Catholique qui aura lieu à Rimouski et à Mont-Joli le 31 mai se fera de Montréal à 11 heures 30 p. m. (heure avancée) gare Bonaventure. Les organisateurs du pèlerinage demandent aux retraitants qui ont signifié leur désir de faire le voyage de se procurer le plus tôt possible leurs billets aux endroits suivants: Presbytère de l'Immaculée-Conception, rue Rachel-est; Messager Canadien, 1989 rue Rachel-est; M. Delabarre, 1218 rue Berri; E. Ouellette, 4090 rue Carlier; J.-F. Nadeau, 755 rue Wilder, Outremont; J.-M. Robert, 1605 rue Lasalle; M. Crête, 1650 rue Dery; J.-N. Ouellette, maison J.-J. Joubert; J.-A. Sauvé, 5930 rue Boyer, Calumet 5782. Prière de mentionner lors de l'achat du billet, si on désire retenir un lit ou un compartiment.

MICHELLE LE NORMAND (Madame Léo-Pol Desrosiers): Auteur de la Maison. (Illustrations de Madame Lionel de Bellefeuille).

Un des plus grands succès de librairie du Canada français, ce livre, dont la troisième édition vient de paraître, en est à son sixième mille. "Livre immortel", chef-d'oeuvre du terroir, ainsi le qualifiait notre poète Albert Lozeau à sa parution. Rempli d'originalité, de talent, d'émotion, ce livre intéresse tous les âges.

Au comptoir. \$1.00; franco, \$1.05.

Feuilleton du "Devoir"

LUCILE ET LE MARIAGE

par Pierre Alciette

38 (Suite)

— Ecoute, interrompit Lucile émue, je vais causer avec toi en toute confiance comme je l'eusse fait avec maman. Ensuite... tu me conseilleras... et je suivrai ton conseil.

Le coeur de Thérèse se mit à battre avec violence. Un pressentiment obscur et douloureux revenait l'assaillir. Elle se leva lentement, alla s'asseoir, dans l'ombre, sur un siège bas.

— Parle, dit-elle avec effort.

— Lucile baissa la tête comme pour se recueillir. Puis, à mi-voix, simplement, sans rien omettre, fit le récit des événements qui s'étaient déroulés dans l'après-midi.

Thérèse, dès les premiers mots, avait tressailli. Ainsi, elle ne s'était pas trompée: Guy de Ferlane aimait Lucile. Et ce n'était point — comme elle l'espérait — simple fantaisie, puisque, tout à l'heure, il avait demandé à la jeune fille d'unir sa vie à la sienne. Lucile, la femme de Guy!... Thérèse, maintenant, écoutait à peine son amie lui narrer la scène violente qui avait déterminé sa fuite. Lucile... sa femme... Cette pensée l'obsédait. Elle lui devint bientôt intolérable:

— Tu ne peux songer à ce mariage, fit-elle, lorsque Lucile eut fini de parler. Ce serait bien mal reconnaître...

Elle s'efforçait de rester calme, mais sa voix avait des intonations dures qui frappèrent Lucile. Elle pensait que Thérèse désapprouvait sa conduite et dit avec simplicité: — Je l'ai pensé tout de suite. Je ne peux pas accepter un bonheur que j'ai l'air d'avoir volé à ma cousine. J'ai d'ailleurs dit à M. de Ferlane de renoncer à ce projet...

Mais, quoi qu'il fasse, je ne veux pas de ce mariage. — Elle soupira et ajouta: — La pauvre Lucile, épouser le "beau châtelain", c'eût été aussi merveilleux qu'un conte de fées!...

Thérèse ne répondit pas. Un combat se livrait en elle.

L'instinct égoïste de l'amour lui conseillait d'ancrer davantage Lucile dans ces dispositions d'esprit. Et peut-être alors, Guy de Ferlane déçu, déprimé, viendrait-il davantage à elle, Thérèse, elle, la plus intime amie de Lucile. Mais la voix de sa conscience lui criait qu'il serait affreux de sa part de jouer ce rôle d'hypocrite. Affreux? Plus que cela: criminel peut-être. Car détourner Lucile de ce mariage qui s'offrait, n'était-ce pas éloigner d'elle, peut-être à tout jamais, le bonheur?

Thérèse se leva et se dirigea vers la porte d'entrée.

Elle passa ses doigts crispés sur son front et se leva:

— Tu as besoin de repos, Lucile... Et puis, comme on dit, la nuit porte conseil... Je vais l'arranger un petit lit sur ce divan. Demain, on avisera.

Un coup de sonnette les fit sauter: — Oh! fit Lucile, saisie de frayeur à la pensée qu'on venait sans doute la chercher.

Thérèse, consciente de sa responsabilité, avait retrouvé tout son calme:

— Ne te tourmente pas, murmura-t-elle en se dirigeant vers la porte d'entrée.

Derrière le paravent, Lucile entendait la voix anxieuse de M. Villeroi. Elle fut aussitôt rassurée et, spontanément, s'élança vers son oncle.

Celui-ci, les sourcils froncés, essayait en vain de prendre un air sévère. Un bon sourire perçait sur son visage, illuminait ses yeux, ses yeux bleus dont Lucile connaissait bien la tendre expression.

— C'est égal, dit-il, tu m'en fais voir de belles!... Pour un homme qui aime la tranquillité... Il entendait encore résonner à

ses oreilles les criailleries et les reproches de sa femme et de sa fille le exaspérées. N'avait-il pas toujours "protégé cette petite peste?" Prévenu par M. de Ferlane, il s'attendait à cette scène et, d'avance, s'y était résigné. Mais il n'avait point prévu le départ de Lucile et ce départ compliquait les choses. Au fait, les compliquait-il ou les arrangeait-il? M. Villeroi se l'était instant demandé. Sans doute Lucile l'avait-elle cherché refuge chez son amie. Le brave homme appréciait le caractère méritoire de Thérèse et se disait que sa nièce, auprès d'elle, pouvait en toute sécurité attendre les événements.

Encore fallait-il s'assurer qu'elle fût là. Et, malgré les protestations de sa femme et de sa fille, il était parti tout de suite à sa recherche.

Lucile, debout devant son oncle, avait appuyé d'un geste câlin sa tête contre son épaule et restait ainsi, silencieuse et immobile. Thérèse, discrètement, s'était éloignée.

— Allons, embrasse-moi, fit tout à coup M. Villeroi d'un ton bourru.

Lucile s'élança à son cou:

— Pardonne-moi, oncle Paul, fit-elle simplement, de l'avoir fait de

la peine. Mais je n'en pouvais plus. Et puis, vois-tu, quoi qu'on ait pu dire... eh bien... je te le jure... je ne suis pas... très coupable.

— Je le sais, reprit M. Villeroi en se dégageant doucement de l'étreinte qui l'enserrait. Et, regardant la jeune fille dans les yeux: — On est venu plaider ta cause... Tu as un bon avocat...

— On?... interrogea-t-elle avec embarras.

— Parbleus... M. de Ferlane...

Lucile baissa la tête toute rougissante. M. Villeroi l'enlaça vers le divan:

— Viens t'asseoir. Il faut que nous causions. Excuse-moi, mademoiselle, continua-t-il en s'adressant à Thérèse, je suis sans doute bien indiscret d'envahir votre atelier à cette heure tardive...

Thérèse protesta du bout des lèvres. Assise à l'écart, se chauffant machinalement les doigts à la chaleur du poêle, elle semblait s'absorber de leur présence. Pourtant, une flamme luisait en ses yeux gris et les traits de son visage étaient douloureusement crispés. Une souffrance montait en elle. Ce mariage allait-il se réaliser, malgré les scrupules de Lucile? Alors, elle, comme par le passé, continuerait sa vie solitaire, cette vie de devoir et

de travail, que sa jeunesse ardente avait idéalisée, mais qui lui apparaissait désormais morne et désespérée parce que l'amour n'y serait plus qu'un beau souvenir d'enfant...

Tout à coup, elle prêta l'oreille.

— Oncle Paul, disait Lucile, je t'épouserai pas Guy de Ferlane.

Et pourquoi? s'étonna M. Villeroi.

La jeune fille dit à son oncle les scrupules qu'elle éprouvait à l'égard de sa cousine. "Et puis, ajouta-t-elle, Mme de Ferlane me considérerait sans doute, elle aussi, comme une intrigante dont le seul but était de conquérir une fortune..."

M. Villeroi s'empressa de rassurer sa nièce:

— Mme de Ferlane est bonne, assurément et tu lui es très sympathique. En ce qui concerne Huguette, j'estime que... tu es libre. L'amour, la chanson le dit, est un oiseau rebelle. Guy de Ferlane n'aime pas Huguette. Il l'aime... Il n'y a rien à faire à cela... Je crois même de mon devoir de te conseiller ce mariage: je suis persuadé que vous êtes, Guy et toi, faits pour vous comprendre et que vous serez heureux ensemble... Pour ma part tu le vois, ma petite Lucie, je n'en voudrais nullement...

(à suivre)

CE JOURNAL EST DISPONIBLE AU NO 434, RUE D'YVETTE, MONTREAL, EN VENTE A LA BIBLIOTHEQUE POPULAIRE (A RESPONSABILITE LIMITEE). ORGANE DES FEMMES ADHESANTES A L'ASSOCIATION.

COMMERCES ET FINANCE

Faits et Potins

L'indice du travail

Les conditions du travail se sont améliorées au cours du mois d'avril et au premier mai les 7,696 compagnies qui font rapport au gouvernement avaient augmenté le nombre de leurs employés de 22,970 pour établir un total de 925,605. Le chiffre-indice du travail a augmenté proportionnellement, soit de 99.7 à 102.2, un gain de 2.5, ce qui le met à 2.2 au-dessus de la moyenne de l'année 1926 qui sert de base avec le chiffre 100.

Si on compare avec les années passées, on constate qu'il y a diminution sur les années 1930, 1929 et 1928 alors que le chiffre-indice au premier mai de ces années était respectivement de 111.4, 116.2 et 108.8. Par contre, il est au-dessus des années antérieures alors que le chiffre est de 101.8 en 1927 et diminue d'une année à l'autre à mesure que nous remontons pour toucher 84.3 en 1922.

Fait à souligner, c'est dans la province de Québec que l'amélioration a été la plus considérable, un gain de 1,799 employés. L'amélioration dans notre province a été particulièrement importante dans les transports, la construction et l'industrie manufacturière.

C. H.

Prochaines assemblées

Aujourd'hui. — The Canadian Terminal System, assemblée des porteurs d'obligations, 6%, à 10 heures, à l'hôtel Mont-Royal, Montréal.

Aujourd'hui. — Chibougamay Prospectors, Québec, Qué.

28 mai. — The Lepine Gold Mines Co., à 4 heures, 680 rue Sainte-Catherine ouest, ch. 505.

1er juin. — Photo Engravers & Electrotypers Ltd., à 3 heures et demie, bureau chef, Toronto, Ont.

1er juin. — Siscoe Gold Mines Ltd., assemblée des directeurs.

Les ventes d'immeubles

(Compilation d'Ernest Pitt et Cie)

Au cours de la journée d'hier, 13 ventes ont été transgées pour un montant de \$60,823.44. Sur ce nombre, 9 ventes étaient au montant de \$2,000 ou plus. La vente principale a été transgée dans la cité de Verdun pour un montant de \$12,000 entre P. Roy et Dame A. B. McKenty pour des immeubles sis avenue Beatty.

Auburn. — P. Roy, Leclerc, notaire; lot No 427-447. Prénoyé Limited vend à Dame W. N. Petch, \$250. R. A. Bergeron, notaire-1931.

Rue de Chateaubriand, bâtisses Nos 7410, 7412, lot No 489-63. R. Fournier vend à J. B. Gauthier, \$7,000. J. E. Forget, notaire-1931.

Rue de Chateaubriand, bât. Nos 7410, 7412, lot No 489-63. R. Campagna vend à R. Fournier, \$5,400. J. E. Forget, notaire-1931.

Cité de Verdun. — Ave Beatty, bât. Nos 7710 à 7716, lot No 4679-787-2, 4679-787-1, 4679-788-2, 4679-788-1, 4679-787-1; terrain 35 x 79 pieds. P. Roy vend à Dame A. B. McKenty, \$12,000. J. H. H. Messier, notaire-1931.

Quartier Maisonneuve. — Ave Orléans, bâtisses Nos 2555, 2557, lot No 12-783, parcelle 782, terrain 1 lot 22 x 78 pieds, 1 lot 22 x 40 pieds. G. Tétrault vend à R. Bibeau, \$6,500. R. Lavalée, notaire-1931.

Mont-Royal. — Chemin Public, vacantes; lots Nos 63-977, 978. C. M. Roy et al vend à R. J. Magario, \$2,122.50. R. H. Beaulieu, notaire-1931.

Rosemont. — de avenue, bâtisses; lots Nos 174-458, 459, Rev. L. A. W. Leonard vend à Dame D. Gaudin, \$3,500. J. H. R. Langevin, notaire-1931.

St-Martin. — Rue Cartier, bâtisses Nos 3464 à 3470, terrain 35 x 67.6 pieds. Dame Gaudin vend à Dame Z. Steben, \$10,500. W. Surprenant, notaire-1931.

St-Anne et St-Joseph, bâtisses Nos 968 à 1012 Notre-Dame ouest et Nos 96 à 922, 108 à 122 rue Chatham; lots Nos 1106a, 1109, 1110, 1111, 200-1 à 6, partie 6. H. J. Roy vend à M. J. Malone, \$6,150.94. R. Dey, notaire-1931.

St-Jean-Baptiste. — Rue Berri, bâtisses; lots Nos 101-140, 141-142, 143-144, 145-146, 147-148, 149-150, 151-152, 153-154, 155-156, 157-158, 159-160, 161-162, 163-164, 165-166, 167-168, 169-170, 171-172, 173-174, 175-176, 177-178, 179-180, 181-182, 183-184, 185-186, 187-188, 189-190, 191-192, 193-194, 195-196, 197-198, 199-200, 201-202, 203-204, 205-206, 207-208, 209-210, 211-212, 213-214, 215-216, 217-218, 219-220, 221-222, 223-224, 225-226, 227-228, 229-230, 231-232, 233-234, 235-236, 237-238, 239-240, 241-242, 243-244, 245-246, 247-248, 249-250, 251-252, 253-254, 255-256, 257-258, 259-260, 261-262, 263-264, 265-266, 267-268, 269-270, 271-272, 273-274, 275-276, 277-278, 279-280, 281-282, 283-284, 285-286, 287-288, 289-290, 291-292, 293-294, 295-296, 297-298, 299-300, 301-302, 303-304, 305-306, 307-308, 309-310, 311-312, 313-314, 315-316, 317-318, 319-320, 321-322, 323-324, 325-326, 327-328, 329-330, 331-332, 333-334, 335-336, 337-338, 339-340, 341-342, 343-344, 345-346, 347-348, 349-350, 351-352, 353-354, 355-356, 357-358, 359-360, 361-362, 363-364, 365-366, 367-368, 369-370, 371-372, 373-374, 375-376, 377-378, 379-380, 381-382, 383-384, 385-386, 387-388, 389-390, 391-392, 393-394, 395-396, 397-398, 399-400, 401-402, 403-404, 405-406, 407-408, 409-410, 411-412, 413-414, 415-416, 417-418, 419-420, 421-422, 423-424, 425-426, 427-428, 429-430, 431-432, 433-434, 435-436, 437-438, 439-440, 441-442, 443-444, 445-446, 447-448, 449-450, 451-452, 453-454, 455-456, 457-458, 459-460, 461-462, 463-464, 465-466, 467-468, 469-470, 471-472, 473-474, 475-476, 477-478, 479-480, 481-482, 483-484, 485-486, 487-488, 489-490, 491-492, 493-494, 495-496, 497-498, 499-500, 501-502, 503-504, 505-506, 507-508, 509-510, 511-512, 513-514, 515-516, 517-518, 519-520, 521-522, 523-524, 525-526, 527-528, 529-530, 531-532, 533-534, 535-536, 537-538, 539-540, 541-542, 543-544, 545-546, 547-548, 549-550, 551-552, 553-554, 555-556, 557-558, 559-560, 561-562, 563-564, 565-566, 567-568, 569-570, 571-572, 573-574, 575-576, 577-578, 579-580, 581-582, 583-584, 585-586, 587-588, 589-590, 591-592, 593-594, 595-596, 597-598, 599-600, 601-602, 603-604, 605-606, 607-608, 609-610, 611-612, 613-614, 615-616, 617-618, 619-620, 621-622, 623-624, 625-626, 627-628, 629-630, 631-632, 633-634, 635-636, 637-638, 639-640, 641-642, 643-644, 645-646, 647-648, 649-650, 651-652, 653-654, 655-656, 657-658, 659-660, 661-662, 663-664, 665-666, 667-668, 669-670, 671-672, 673-674, 675-676, 677-678, 679-680, 681-682, 683-684, 685-686, 687-688, 689-690, 691-692, 693-694, 695-696, 697-698, 699-700, 701-702, 703-704, 705-706, 707-708, 709-710, 711-712, 713-714, 715-716, 717-718, 719-720, 721-722, 723-724, 725-726, 727-728, 729-730, 731-732, 733-734, 735-736, 737-738, 739-740, 741-742, 743-744, 745-746, 747-748, 749-750, 751-752, 753-754, 755-756, 757-758, 759-760, 761-762, 763-764, 765-766, 767-768, 769-770, 771-772, 773-774, 775-776, 777-778, 779-780, 781-782, 783-784, 785-786, 787-788, 789-790, 791-792, 793-794, 795-796, 797-798, 799-800, 801-802, 803-804, 805-806, 807-808, 809-810, 811-812, 813-814, 815-816, 817-818, 819-820, 821-822, 823-824, 825-826, 827-828, 829-830, 831-832, 833-834, 835-836, 837-838, 839-840, 841-842, 843-844, 845-846, 847-848, 849-850, 851-852, 853-854, 855-856, 857-858, 859-860, 861-862, 863-864, 865-866, 867-868, 869-870, 871-872, 873-874, 875-876, 877-878, 879-880, 881-882, 883-884, 885-886, 887-888, 889-890, 891-892, 893-894, 895-896, 897-898, 899-900, 901-902, 903-904, 905-906, 907-908, 909-910, 911-912, 913-914, 915-916, 917-918, 919-920, 921-922, 923-924, 925-926, 927-928, 929-930, 931-932, 933-934, 935-936, 937-938, 939-940, 941-942, 943-944, 945-946, 947-948, 949-950, 951-952, 953-954, 955-956, 957-958, 959-960, 961-962, 963-964, 965-966, 967-968, 969-970, 971-972, 973-974, 975-976, 977-978, 979-980, 981-982, 983-984, 985-986, 987-988, 989-990, 991-992, 993-994, 995-996, 997-998, 999-1000.

St-Jean-Baptiste. — Rue Berri, bâtisses; lots Nos 101-140, 141-142, 143-144, 145-146, 147-148, 149-150, 151-152, 153-154, 155-156, 157-158, 159-160, 161-162, 163-164, 165-166, 167-168, 169-170, 171-172, 173-174, 175-176, 177-178, 179-180, 181-182, 183-184, 185-186, 187-188, 189-190, 191-192, 193-194, 195-196, 197-198, 199-200, 201-202, 203-204, 205-206, 207-208, 209-210, 211-212, 213-214, 215-216, 217-218, 219-220, 221-222, 223-224, 225-226, 227-228, 229-230, 231-232, 233-234, 235-236, 237-238, 239-240, 241-242, 243-244, 245-246, 247-248, 249-250, 251-252, 253-254, 255-256, 257-258, 259-260, 261-262, 263-264, 265-266, 267-268, 269-270, 271-272, 273-274, 275-276, 277-278, 279-280, 281-282, 283-284, 285-286, 287-288, 289-290, 291-292, 293-294, 295-296, 297-298, 299-300, 301-302, 303-304, 305-306, 307-308, 309-310, 311-312, 313-314, 315-316, 317-318, 319-320, 321-322, 323-324, 325-326, 327-328, 329-330, 331-332, 333-334, 335-336, 337-338, 339-340, 341-342, 343-344, 345-346, 347-348, 349-350, 351-352, 353-354, 355-356, 357-358, 359-360, 361-362, 363-364, 365-366, 367-368, 369-370, 371-372, 373-374, 375-376, 377-378, 379-380, 381-382, 383-384, 385-386, 387-388, 389-390, 391-392, 393-394, 395-396, 397-398, 399-400, 401-402, 403-404, 405-406, 407-408, 409-410, 411-412, 413-414, 415-416, 417-418, 419-420, 421-422, 423-424, 425-426, 427-428, 429-430, 431-432, 433-434, 435-436, 437-438, 439-440, 441-442, 443-444, 445-446, 447-448, 449-450, 451-452, 453-454, 455-456, 457-458, 459-460, 461-462, 463-464, 465-466, 467-468, 469-470, 471-472, 473-474, 475-476, 477-478, 479-480, 481-482, 483-484, 485-486, 487-488, 489-490, 491-492, 493-494, 495-496, 497-498, 499-500, 501-502, 503-504, 505-506, 507-508, 509-510, 511-512, 513-514, 515-516, 517-518, 519-520, 521-522, 523-524, 525-526, 527-528, 529-530, 531-532, 533-534, 535-536, 537-538, 539-540, 541-542, 543-544, 545-546, 547-548, 549-550, 551-552, 553-554, 555-556, 557-558, 559-560, 561-562, 563-564, 565-566, 567-568, 569-570, 571-572, 573-574, 575-576, 577-578, 579-580, 581-582, 583-584, 585-586, 587-588, 589-590, 591-592, 593-594, 595-596, 597-598, 599-600, 601-602, 603-604, 605-606, 607-608, 609-610, 611-612, 613-614, 615-616, 617-618, 619-620, 621-622, 623-624, 625-626, 627-628, 629-630, 631-632, 633-634, 635-636, 637-638, 639-640, 641-642, 643-644, 645-646, 647-648, 649-650, 651-652, 653-654, 655-656, 657-658, 659-660, 661-662, 663-664, 665-666, 667-668, 669-670, 671-672, 673-674, 675-676, 677-678, 679-680, 681-682, 683-684, 685-686, 687-688, 689-690, 691-692, 693-694, 695-696, 697-698, 699-700, 701-702, 703-704, 705-706, 707-708, 709-710, 711-712, 713-714, 715-716, 717-718, 719-720, 721-722, 723-724, 725-726, 727-728, 729-730, 731-732, 733-734, 735-736, 737-738, 739-740, 741-742, 743-744, 745-746, 747-748, 749-750, 751-752, 753-754, 755-756, 757-758, 759-760, 761-762, 763-764, 765-766, 767-768, 769-770, 771-772, 773-774, 775-776, 777-778, 779-780, 781-782, 783-784, 785-786, 787-788, 789-790, 791-792, 793-794, 795-796, 797-798, 799-800, 801-802, 803-804, 805-806, 807-808, 809-810, 811-812, 813-814, 815-816, 817-818, 819-820, 821-822, 823-824, 825-826, 827-828, 829-830, 831-832, 833-834, 835-836, 837-838, 839-840, 841-842, 843-844, 845-846, 847-848, 849-850, 851-852, 853-854, 855-856, 857-858, 859-860, 861-862, 863-864, 865-866, 867-868, 869-870, 871-872, 873-874, 875-876, 877-878, 879-880, 881-882, 883-884, 885-886, 887-888, 889-890, 891-892, 893-894, 895-896, 897-898, 899-900, 901-902, 903-904, 905-906, 907-908, 909-910, 911-912, 913-914, 915-916, 917-918, 919-920, 921-922, 923-924, 925-926, 927-928, 929-930, 931-932, 933-934, 935-936, 937-938, 939-940, 941-942, 943-944, 945-946, 947-948, 949-950, 951-952, 953-954, 955-956, 957-958, 959-960, 961-962, 963-964, 965-966, 967-968, 969-970, 971-972, 973-974, 975-976, 977-978, 979-980, 981-982, 983-984, 985-986, 987-988, 989-990, 991-992, 993-994, 995-996, 997-998, 999-1000.

St-Jean-Baptiste. — Rue Berri, bâtisses; lots Nos 101-140, 141-142, 143-144, 145-146, 147-148, 149-150, 151-152, 153-154, 155-156, 157-158, 159-160, 161-162, 163-164, 165-166, 167-168, 169-170, 171-172, 173-174, 175-176, 177-178, 179-180, 181-182, 183-184, 185-186, 187-188, 189-190, 191-192, 193-194, 195-196, 197-198, 199-200, 201-202, 203-204, 205-206, 207-208, 209-210, 211-212, 213-214, 215-216, 217-218, 219-220, 221-222, 223-224, 225-226, 227-228, 229-230, 231-232, 233-234, 235-236, 237-238, 239-240, 241-242, 243-244, 245-246, 247-248, 249-250, 251-252, 253-254, 255-256, 257-258, 259-260, 261-262, 263-264, 265-266, 267-268, 269-270, 271-272, 273-274, 275-276, 277-278, 279-280, 281-282, 283-284, 285-286, 287-288, 289-290, 291-292, 293-294, 295-296, 297-298, 299-300, 301-302, 303-304, 305-306, 307-308, 309-310, 311-312, 313-314, 315-316, 317-318, 319-320, 321-322, 323-324, 325-326, 327-328, 329-330, 331-332, 333-334, 335-336, 337-338, 339-340, 341-342, 343-344, 345-346, 347-348, 349-350, 351-352, 353-354, 355-356, 357-358, 359-360, 361-362, 363-364, 365-366, 367-368, 369-370, 371-372, 373-374, 375-376, 377-378, 379-380, 381-382, 383-384, 385-386, 387-388, 389-390, 391-392, 393-394, 395-396, 397-398, 399-400, 401-402, 403-404, 405-406, 407-408, 409-410, 411-412, 413-414, 415-416, 417-418, 419-420, 421-422, 423-424, 425-426, 427-428, 429-430, 431-432, 433-434, 435-436, 437-438, 439-440, 441-442, 443-444, 445-446, 447-448, 449-450, 451-452, 453-454, 455-456, 457-458, 459-460, 461-462, 463-464, 465-466, 467-468, 469-470, 471-472, 473-474, 475-476, 477-478, 479-480, 481-482, 483-484, 485-486, 487-488, 489-490, 491-492, 493-494, 495-496, 497-498, 499-500, 501-502, 503-504, 505-506, 507-508, 509-510, 511-512, 513-514, 515-516, 517-518, 519-520, 521-522, 523-524, 525-526, 527-528, 529-530, 531-532, 533-534, 535-536, 537-538, 539-540, 541-542, 543-544, 545-546, 547-548, 549-550, 551-552, 553-554, 555-556, 557-558, 559-560, 561-562, 563-564, 565-566, 567-568, 569-570, 571-572, 573-574, 575-576, 577-578, 579-580, 581-582, 583-584, 585-586, 587-588, 589-590, 591-592, 593-594, 595-596, 597-598, 599-600, 601-602, 603-604, 605-606, 607-608, 609-610, 611-612, 613-614, 615-616, 617-618, 619-

LA VIE SPORTIVE

Les Leafs gagnent la première

Walter Brown, lanceur des Royals, a établi un nouveau record à Montréal hier après-midi, en retirant onze hommes au bâton, mais ceci ne l'a pas empêché de perdre la rencontre contre Toronto par le résultat de 4 à 3, grâce à un coup de circuit frappé par Joe Rabbitt à la neuvième manche alors que deux frappeurs des visiteurs avaient été retirés.

Le jeune lanceur n'a eu que deux mauvaises manches, la septième, qui fit compter trois points aux visiteurs pour égaliser le résultat et la neuvième, pendant laquelle Rabbitt frappa pour le circuit. Jusqu'à la septième manche, il n'avait accordé que deux coups sûrs pour obtenir le meilleur sur Ogden et sur Mills qui s'étaient partagés les six premières manches. Leibaardt empêcha les Royals de frapper dans les trois dernières manches et il obtint le crédit de la victoire.

Dans les deux premières manches, les Royals avaient compté trois points et tout laissait prévoir qu'ils remporteraient une victoire facile. Ils ne furent pas très chanceux car ils frappèrent quatre fois dans des doubles-jeux. Contrairement à leur habitude, ils perdirent courage à la septième manche lorsqu'ils virent leurs adversaires égaliser le résultat et ils ne purent frapper du reste de la partie.

Cette défaite des locaux leur fait perdre la tête de l'Internationale au profit des Bears, de Newark, qui ont une partie de moins de gagnée et une partie de moins de perdue. Il n'y aura pas de partie aujourd'hui car le Stadium a été loué aux clubs de soccer.

Demain, jeudi, les Royals joueront deux parties avec le Toronto pour terminer la première série de parties à Montréal. Le club partira ensuite pour Buffalo.

TORONTO

ab	a	h	p	o	a
Morehart, 3b	2	0	0	1	3
Rabbitt, cd	5	1	2	0	0
Harris, 1b	5	0	3	12	2
Strong, cg	4	0	1	3	0
Shiver, cc	4	0	0	2	1
Rogell, ac	4	1	2	4	2
Burke, 2b	2	1	0	1	1
Stack, r	2	0	0	1	1
a-Ruble	1	1	1	0	0
O'Neill, r	1	0	0	0	0
Mills, l	0	0	0	0	1
Ogden, l	2	0	1	1	1
b-Davis	0	0	0	0	0
Leibaardt, l	1	0	0	0	1

Totaux 33 4 9 27 13 2

a-Frappa pour Stack à la 7e.
b-Frappa pour Ogden à la 7ème.

MONTREAL

Gaultreau, 2b	4	1	1	2	0
Gaudet, cg	2	0	0	2	0
Urbanski, ac	2	0	1	3	1
Guiley, cc	3	0	1	1	0
Conley, cc	3	0	1	2	0
Head, r	4	0	1	1	0
Henry, 1b	4	1	1	7	1
Martin, 3b	4	1	1	0	1
Brown, l	3	0	1	0	3
c-Ripple	1	0	0	0	0

Totaux 30 3 7 27 9 0

c-Frappa pour Brown à la 9ème.
Résultat par manche:

Toronto	000000301-4
Montréal	120000000-3

SOMMAIRE

Points sur coups de Conley, Martin, Ruble, Harris 2, Rabbitt. Coups de deux buts: Conley et Ogden. Coups de trois buts: Martin et Gaultreau. Coup de circuit: Rabbitt. Bats volés: Rogell. Sacrifices: Davis et Urbanski. Doubles-jeux: Rogell à Harris; Ogden à Rogell; Guiley à Henry; Henry à Urbanski à Henry; Burke à Rogell à Harris; Shiver à Harris. Laisses sur les buts: Montréal 7, Toronto 10. Bats sur balles, de Brown, 7; de Mills, 4; d'Ogden 1, de Leibaardt, 1. Retirés au bâton, par Brown, 11, par Leibaardt 1. Coups sur Mills, 3 en 1 manche (aucun dans la deuxième); sur Ogden, 3 en 5 manches; sur Leibaardt, 1 en 3 manches. Lanceur gagnant, Leibaardt; lanceur perdant Brown. Arbitres: Derr et Westervelt. Temps, 2 heures 25.

AUTRES JOUTES

Newark	100001200-4	11 1
Baltimore	000200000-2	7 0
Pruett et Hargreaves; Holloway, Gumbert et Danning.		
Buffalo	001000000-1	5 0
Rochester	10000021x-4	6 0
J. Wilson et Pytlak; Wertz; Gadowski et Florence.		
Reading	000110100-3	3 2
Jersey City	100000000-1	8 1
Howard et Krueger, Smith, Graf et Morrow.		

Le classement des équipes

LIGUE INTERNATIONALE			
	Gagné	Perdu	Perc.
Newark	20	15	.571
MONTREAL	21	16	.568
Baltimore	20	18	.525
Rochester	17	16	.515
Buffalo	19	19	.500
Jersey City	19	20	.487
Toronto	18	20	.474
Reading	12	22	.353
LIGUE AMERICAINE			
	Gagné	Perdu	Perc.
Philadelphie.	24	8	.750
New-York	20	13	.606
Washington	20	14	.588
Détroit	18	21	.462
Cleveland	16	20	.444
Chicago	14	20	.412
St-Louis	12	20	.375
Boston	12	20	.375
LIGUE NATIONALE			
	Gagné	Perdu	Perc.
New-York	21	9	.700
St-Louis	19	8	.704
Boston	17	14	.548
Chicago	16	14	.533
Philadelphie	16	18	.471
Pittsburgh	15	18	.455
Brooklyn	15	20	.429
Cincinnati	7	25	.219

Ray Steele contre Romano en finale

Le sport de la lutte va être officiellement inauguré au Forum, vendredi soir, 5 juin, comme vient de nous l'apprendre Alex. Moore, organisateur de combats pour le club Canadien, qui est en charge du premier programme de lutte qui soit offert aux amateurs de ce sport au Forum.

Ray Steele, un des plus populaires gladiateurs qui existent, et Mike Romano, le globe-trotter italien, fourniront le principal tournoi de la soirée. Ces deux lutteurs tenteront d'obtenir deux chutes sur trois.

Il y aura, en plus, cinq autres rencontres et ceux qui y participeront seront nommés plus tard.

Steele est reconnu comme un des plus puissants lutteurs qui prétendent au titre de champion du monde, actuellement détenu par Jim London. Hiercole moderne représentant les anciens lutteurs d'autrefois et le seul professionnel qui ait mis les pieds dans le fameux temple des sports à Athènes. Savait-on que Steele a failli renverser London après avoir eu le Grec à sa merci pendant une heure et trente minutes, au Madison Squard Garden, de New-York, le 1er mai dernier? Steele succomba à une prise de tête des plus savamment appliquées, après avoir causé un tas d'ennuis au champion London.

La première pratique du Canadien

Le Forum a vu de nombreux exploits, des joutes mémorables, des sports les plus divers, des parties émouvantes de hockey et des tournois de tennis, des combats de boxe, des courses de six jours, des épreuves d'endurance et de vitesse; mais cette enceinte n'a jamais vu de parties de crosse.

C'est fait depuis hier soir, alors que nous assistâmes à la première pratique de crosse professionnelle.

Il s'agit du nouveau jeu de crosse à l'intérieur, confiné dans une enceinte close comme celle qui contient un club de hockey. Le premier club qui eut l'honneur de cette pratique fut le club Canadien, et le but de cette pratique avait pour objet de grouper les meilleurs joueurs canadiens-français que nous comptons à Montréal, afin d'en former un noyau de champions pour les luttes de cette saison dans la ligue internationale.

Newsy Lalonde — le plus fameux joueur de crosse dans son temps — avait pris charge de cette pratique et, tout en étudiant bien ses joueurs, ne put empêcher de nous cacher son enthousiasme sur le renouveau de ce sport bien canadien qui a jouté d'une si grande vogue autrefois et qui est en train de devenir aussi populaire qu'il y a 15 ou 20 ans.

Le jeu a été remodelé pour convenir aux besoins du jour, avec sept joueurs dans chaque équipe au lieu de douze, mais sur une surface plus rétrécie. Newsy s'est bien gardé de nous dévoiler sur lequel des joueurs il avait jeté son dévolu; mais, la sagacité du vieux renard n'a pu nous empêcher de deviner qu'il avait une certaine prédilection pour Pit Dussault, l'une de nos étoiles de crosse, un second Newsy et un second Morenz, ce qui n'est pas peu dire.

CAPITAINE DU CANADIEN

Percy Langevin a été nommé capitaine du Canadien par Newsy. Les autres joueurs qui ont pris part à la pratique d'hier sont: G. Demontigny, Merrill Paquette, L. Marotte, Leon Boulianne, Albert Vincent, Paul Thomas (l'Indien), Norman Langevin, E. Leroux, J. Litvin, Pit Dussault, T. Telmosse, A. Filion, Jean Pusie, Germain McAvoy, Pit L'Heureux et Hervé Lafrençois, tous des joueurs bien connus à Montréal.

Cercle Saint-Stanislas

Le tirage organisé par le cercle au profit de son équipe de baseball est officiellement remis le jour de la Saint-Jean-Baptiste pour permettre de faire remise à ceux qui ne l'ont pas fait encore. Le club remercie ceux qui ont bien voulu l'encourager et espère que les autres voudront bien lui prêter leur concours. Ce tirage aura lieu au presbytère.

Le cercle est allé rendre visite, le 24, au Saint-Léonard, mais la partie a été arrêtée à la 3ème manche à cause de la mauvaise température. Dimanche prochain, le cercle ira rencontrer la Montre Pagine, et invite ses bons partisans d'aller l'encourager.

Après ces dates le cercle lance un défi surtout aux clubs de la campagne: Sainte-Martine, Saint-Jérôme, Drummondville, Laprairie, N-Dame des Victoires, Varennes, Boucherville, Sorel, Granby et Sainte-Thérèse.

Le cercle fera des changements importants sur son équipe et sera en mesure de rencontrer de bons clubs amateurs.

Pour plus amples informations s'adresser à LÉON FLEURY, 4752, rue de Brébeuf, Cherrier 1496, de 5 heures 30 à 7 heures p.m.

Northward vs La Salle

Vendredi soir, à 6 heures 30, le Lasalle recevra la visite du Northward, du gérant Charlie Watson, champion de la ligue Senior du parc Atwater l'an dernier. L'exhibition promet d'être très serrée à en juger par les joueurs qui composent les deux clubs et la direction du Lasalle invite en cette occasion

Deglane défendra son titre

Les promoteurs Lucien Riopel et Louis Létourneau ont terminé les engagements pour leur programme de lundi soir prochain. Ils ont voulu mettre à l'affiche cinq rencontres à l'occasion de la première bataille que le nouveau champion du monde, Henri Deglane, livrera à Montréal cette année.

Henri Deglane a exigé des promoteurs qu'ils n'augmentent pas leurs prix habituels afin de donner à tous ceux qui l'ont encouragé depuis si longtemps l'occasion de le voir à l'œuvre maintenant qu'il détient le titre de champion du monde. Les prix des séances ordinaires seront donc en vigueur pour lundi soir prochain et l'on compte remplir l'Aréna à sa capacité.

Voici le programme complet que les promoteurs ont mis à l'affiche: Finale: Henri Deglane, champion du monde, vs le conte Zarynoff, 2 dans 3 à finir.

Semi-finale: Nick Lutze vs Abie Kaplan, une heure, une chute.

Preliminaires: Alfred Mercier vs Sailor Arnold, 45 min., une chute. Einar Johannsen vs Dan Petrof 20 min., une chute. Tel Bell vs Willie Bourque, 20 min., une chute.

Les promoteurs, comme d'habitude, ont tenu leur promesse. Avant la rencontre Cyclone Reese-Zarynoff, ils avaient promis d'accorder au gagnant une rencontre avec le champion du monde, Deglane, Zarynoff a gagné et c'est lui qui se mesurera avec Deglane. Les spectateurs peuvent s'attendre à une rencontre contestée.

Tout le programme est l'un des mieux balancés que l'on ait eus à date et le fait que les prix populaires seront en vigueur laisse prévoir qu'une assistance record envahira l'Aréna lundi soir prochain à cette occasion.

A.-L. Caron est nommé à la présidence

Un homme d'une excellente renommée, non seulement dans le monde de la crosse, mais aussi dans le milieu des affaires, vient d'être choisi comme premier président de la ligue Internationale professionnelle de crosse.

C'est ce que nous avons appris aux quartiers généraux de la ligue, ce matin, lorsqu'on nous a mentionné le nom de M. A.-L. Caron, sportsman canadien bien connu qui fut choisi à l'unanimité par les délégués des différentes franchises du circuit international de crosse. M. Caron se trouve donc officiellement président de la ligue professionnelle de crosse qui embrasse trois villes et comprend quatre clubs: Les Canadiens et les Maroons, de Montréal, les Maple Leafs de Toronto et les Yankees de New-York.

M. Caron occupera les mêmes fonctions que M. Calder dans la ligue Nationale de hockey. Tous les arbitres et les officiels du jeu seront nommés par lui seul. Le nom de M. Caron rappellera aux anciens le temps où la crosse était dans toute sa splendeur. Comme président du National, M. Caron forma l'équipe la plus forte du monde entier. Qui ne se souvient pas de Jos. Cattarinich, de L'Heureux, de "Mon oncle" Lamoureux, du "Pit" Eugene Gauthier, de Newsy Lalonde, du Dr Lachapelle, de Gagnon, de Richard Duckett, et de tant d'autres qui demeurent aujourd'hui comme des figures légendaires dont on parle encore en mentionnant même nombre de leurs exploits?

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Les joutes disputées hier après-midi dans les séries des ligues majeures de baseball ont donné les résultats suivants:

LIGUE AMERICAINE		
Washington	000 020 110-4	13 2
Boston	100 120 02x-6	10 1
Jones et Spencer; Russel et Ruel.		
Detroit	000 300 001-4	11 3
Chicago	100 000 010-2	11 0
Uhlir et Hayworth; Faber, Braxton et Tate.		
Première partie:		
St-Louis	000 000 000-0	7 2
Cleveland	510 010 23x-12	12 1
Blacholder, Stiles, Stely et Ferrell, Crouch; Miller et Myatt.		
Deuxième partie:		
St-Louis	020 000 000-2	6 2
Cleveland	020 020 00x-4	9 2
Collins, Kimsey et Ferrell; Harder et Myatt.		
LIGUE NATIONALE		
Chicago	000 102 121-7	12 2
Cincinnati	100 100 000-2	8 1
R. Smith et Grace; Carroll et Sukenforth.		
Philadelphie	023 010 002-8	13 1
Brooklyn	000 010 201-4	8 2
J. Elliott et Davis; Shaute, Day, Heimach, Quinn et Lombardi.		
Première partie:		
Boston	000 000 000-0	2 0
New-York	022 000 10x-3	7 0
Zachary, Cunningham et Spohmer; Hobbell et Hogan.		
Deuxième partie:		
Boston	000 000 000-0	8 3
New-York	200 000 02x-6	9 1
Cantwell et Cronin; Walker et O'Farrell.		
Pittsburgh	000 100 053-9	12 0
St-Louis	021 020 06x-11	13 1
French, Spencer et Phillips; Hallahan, Derringer et Wilson.		

tous les chauds supporteurs à y assister. Le terrain du Lasalle est situé angle Rouen et Létourneau, à Maisonneuve.

L'élevateur à grain de Port Arthur, Ontario, a une capacité de près de sept millions de boisseaux — record mondial pour élévateurs-entrepôts simples.



LE RECORD PARLE PAR LUI-MÊME

L'ON en pourrait dire long sur la qualité, la douceur, l'arôme des cigarettes Turret. Leur popularité sans cesse croissante constitue cependant le record des Turrets, lequel parle par lui-même.

Après tout, rien ne peut remplacer un bon tabac, cultivé et mûri dans le champ, sous les rayons solaires, sans aucune influence artificielle et avec toute sa qualité naturelle.

Douces et Odorantes
CIGARETTES
Turret

COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"



Les dames en grand nombre à Delorimier

Le Montreal Driving Club a donné sa première matinée pour les dames hier après-midi et inutile de dire que le beau sexe était largement représenté à la piste Delorimier et que les hôtes de MM. Cattarinich et Dandurand ont porté un intérêt tout spécial aux courses inscrites au programme.

La cinquième course qui constituait la principale épreuve à l'affiche, et réservée à la division canadienne, fut gagnée par Collar Ada Rose, propriété de Harvey Gibson. Cette jument a gagné par quatre longueurs sur Span, ce qui indique une victoire fort facile.

Les jockeys Horn et Pernia se sont partagés les honneurs de la journée d'hier en pilotant chacun deux gagnants. Mike Mitchell, qui même actuellement dans le championnat organisé par le Montreal Driving Club, n'a pu se placer dans l'argent mais a cependant le conserver encore la première position avec un avantage de neuf points sur son plus proche rival.

Le classement des jockeys est actuellement le suivant:

M. Mitchell	23
G. Horn	14
R. Moore	13
O. Pernia	12
L. Laurin	9
C. Compton	9
R. Holland	8
J. McQuay	6
W. Barr	6
W. Drake	5
R. Feeny	5
C. Jackson	4
J. Lantz	3
R. Perdomo	3
Bentley	1
McAllister	1
Mireault	1

Résultat des épreuves. PREMIERE COURSE, cinq furlongs, 3 ans et plus. A réclamer. Bourse \$400.

mer. Bourse de \$400.

Dominé, 115, Holland. Nive Sixty, 113, Drake. J. J. Bambrick, 113, Mireault. Manager Evers, 115, Feeney. Trimp, 110, Jackson. Achto, Lass, 102, Horn. Francis Brown, 108, Wood.

Pari de \$2 sur Dominé a rapporté \$7.90, en premier, \$5.30 en deuxième et \$3.95 en troisième. Nive Sixty, \$5.55 en deuxième et \$3.65 en troisième. J. J. Bambrick, \$5.90 en troisième.

QUATRIEME COURSE, sept furlongs. Trois ans et plus. A réclamer. Bourse de \$400.

Burnt Copper, 105, Laurin. Trappy, 115, Mitchell. Sonata, 112, McQuay. Algara, 108, Perdomo. Dr Jiggs, 112, Compton. Sweet Annette, 114, Barr. Benda, 110, Horn. Wheatstick, 112, Moore.

Pari de \$2 sur Burnt Copper a rapporté \$13.10, en premier, \$4.40 en deuxième et \$2.40 en troisième. Trappy, \$2.50 en deuxième et \$2.10 en troisième. Sonata, \$2.20 en troisième.

CINQUIEME COURSE, cinq furlongs et demi. A réclamer. Trois ans et plus, nés au Canada.

Collar Ada Rose, 110, Horn. Span, 110, Feeney. Air Port, 112, Peake. First Day, 110, McQuay. Fair Fortune, 112, Moore. Hoplite, 112, Mitchell.

Pari de \$2 sur Collar Ada Rose a rapporté \$6.85 en premier, \$3.70 en deuxième et \$2.75 en troisième. Span, \$7.40 en deuxième et \$3.25 en troisième. Air Port, \$2.40 en troisième.

SIXIEME COURSE, un mille et un seizième. A réclamer. Quatre ans et plus.

Coquina, 110, Pernia. Ardmore, 113, Feeney. Confab, 110, Moore. Charge On, 105, Laurin. Floss, 110, McQuay. Dante, 113, Mitchell.

Pari de \$2 sur Coquina a rapporté \$7. en premier, \$3.35 en deuxième et \$2.60 en troisième. Ardmore, \$4.40 en deuxième et \$3.55 en troisième. Confab, \$3.10 en troisième.

SEPTIEME COURSE. — Un mille et un seizième. Quatre ans et plus. A réclamer. Bourse \$400. Highland Chief, 110, Barr. West Point, 110, Drake. Davenport, 105, Laurin. Phil Foto, 110, Mitchell. Sam Slick, 110, Moore. Kaulana, McAllister, 108.

Pari de \$2 sur Highland Chief a rapporté \$3.80 en premier, \$3.40 en deuxième et \$2.50 en troisième. West Point, \$2.80 en deuxième et \$3.85 en troisième. Davenport, \$3 en troisième.

ARTHUR GIROUX bat Marty Gold

Portland, Me., 27. — Quoique couché à la troisième ronde, Arthur Giroux, le nouveau champion poids coq du Canada, a obtenu la décision sur Marty Gold, de Philadelphie, dans un combat de douze rondes disputé en cette ville, hier soir. Le Canadien fut pris par surprise dans la troisième ronde, mais par la suite il eut un avantage considérable sur son rival.

L'Ass. Américaine

LES JOUTES D'HIER

Louisville	2	7	4
Toledo	12	12	0
Walsh, Williams, Hatter et Thompson; Ryan et Devormer.			
Indianapolis	13	17	1
Columbus	6	8	6
Smith, Mulrooney et Angley; Parmelee, Dean, Gaudet et Desautels.			
Milwaukee	6	12	0
Minneapolis	3	6	1
Cadwell et Manion; Benton et Hargrave.			
Kansas City	8	13	3
St. Paul	7	9	1
Bayne, Swift et Peters; Bream, Munns et Snyder.			
(10 manches).			

Un lunch aux journalistes

Les rédacteurs sportifs étaient conviés à un lunch au Viger, hier soir, et un grand nombre ont répondu à l'aimable invitation de l'Association des gérants de baseball de Montréal et inutile de dire qu'ils ont passé une agréable soirée.

Des discours furent prononcés par MM. W. Couturier, président de l'Association, Dr Gaston Demers, échevin et président de la Commission athlétique de Montréal, Georges Lacombe, gérant du club Lasalle, et M. le curé Lussier, directeur du club St-Paul de la Croix.

L'Association des gérants de baseball de Montréal est fort populaire et les amateurs du sport national américain ne refusent pas leur appui et leur concours à cette puissante organisation qui a pour but de former des joueurs qui pourront être appelés plus tard à porter les couleurs de notre club professionnel.

(Voir aussi page six)

A la commission administrative des écoles

Un entrepreneur devra fournir des explications sur les salaires qu'il paie à ses ouvriers — Soumissions

Une enquête ayant révélé qu'un entrepreneur payait à ses ouvriers des salaires inférieurs à ceux qu'il doit payer en vertu de son contrat, la commission administrative des écoles catholiques a décidé, sur proposition du président général, M. Victor Doré, de retenir \$500 sur le montant qu'elle doit à cet entrepreneur et d'exiger des explications de celui-ci. On sait qu'à plusieurs reprises, la commission a étudié des mesures pour assurer le paiement de son échelle de salaires aux ouvriers employés à ses travaux de construction, et qu'elle a réitéré sa décision de les appliquer.

Au début de la séance, il y a eu ouverture de neuf soumissions pour la construction d'une école et d'une résidence dans Saint-Alphonse d'Yvesville. Les commissaires ont accepté la soumission la plus basse, offerte par Dansereau (limitée) et se chiffant à \$232,250. Voici les autres soumissions: Alfred Gillon, \$248,500; Concrete Construction, \$252,900; Janin and Company, Limited, \$245,800; Urie Boileau, \$248,900; Bruno Saint-Pierre, \$259,500; J.-A.-A. Leclair-Dupuis (ltee), \$245,500; Chauvin et Girard (ltee), \$236,940; Gaspard Archambault, \$247,807. MM. G.-O. Marchand et A. Monette ont dressé les plans de l'école et de la résidence en question.

La commission a décidé de faire soumissionner sous peu la fourniture de 15,000 tonnes de coke et de 500 tonnes d'antracite. Les soumissions seront ouvertes le 5 juin.

La commission a confié à MM. Viau et Vienne le soin de préparer des plans pour la construction d'une école dans la paroisse Saint-Stanislas.

La fin de la présente année scolaire marquera la désaffectation du Plateau comme maison d'enseignement. L'immeuble du Plateau sera transformé en bureaux pour la commission. On sait que l'école en construction au parc Lafontaine remplacera le Plateau.

Étaient présents, outre M. Doré: Mgr Piette, MM. le chanoine Sylvestre, le docteur Daigle, l'abbé F.-M. Elliott, Ernest Gosselin, les docteurs Bonnier et Jarry, René Charbonneau, le docteur Mullaly, Hector Perrier et Alfred Larose, commissaires; M. Jean Casgrain, secrétaire; M. Roméo Delcourt, trésorier; et M. J.-T. Lemire, directeur des travaux.

Statistiques démographiques

Les statistiques démographiques québécoises pour les mois de janvier, février et mars 1931, indiquent une diminution de 2,000 naissances sur la même période en 1930, et une moyenne de 1,236 de moins que sur la même période depuis cinq ans.

Par ailleurs, la mortalité a diminué notablement, soit 566 de moins que pour la même période l'an dernier et 300 de moins que la moyenne depuis cinq ans.

La mortalité infantile s'est maintenue au même taux, à cause de l'abaissement considérable de la natalité.

Il y a eu 2,262 mariages durant ces trois mois de 1931 contre 2,648, qui forment la moyenne pour les années antérieures.

Le taux de natalité est donc descendu à 28.4 par mille, et la mortalité est de 13.3 par mille. Le taux de mortalité infantile est de 123.6 par mille.

Record d'altitude

Le capitaine J. D. Parkinson, instructeur à l'aéroport de Cartierville, a établi un nouveau record d'altitude pour le Canada hier après-midi alors qu'il s'est élevé à 22,000 pieds. Il conduisait une nouvelle machine construite par la Curtiss Reid Aircraft Company et qui n'a pas encore de nom.

Un baromètre fourni par l'inspecteur de l'aviation civile à Ottawa, M. Stuart Graham, avait été placé dans l'aile de l'aéroplane avant son envol afin de faire constater officiellement le record. Après être redescendu sur la terre, d'une hauteur de quatre milles, le capitaine Parkinson a expliqué que l'encre dans le baromètre s'était congelée. L'eau qu'il avait emportée dans une bouteille s'était changée en glace lorsqu'il eut atteint 18,000 pieds. L'huile dans le moteur était à 15 degrés centigrades alors que normalement elle aurait dû être à 60 degrés centigrades.

Le capitaine a atteint la plus grande altitude de son voyage en 53 minutes. Son essai lui a pris 75 minutes. Il pouvait voir dans un rayon de 50 milles de la hauteur où il se trouvait. Lorsqu'il fut redescendu aux environs de 16,000 pieds, sa provision d'oxygène se trouva épuisée. Il y a quelques jours, le même aviateur avait conduit la même machine à une hauteur de 21,000 pieds.

Pour les instituteurs

La prochaine retraite fermée des instituteurs commencera cette année le vendredi soir 5 juin pour se terminer dimanche soir ou lundi matin de bonne heure. Qu'on en prenne note et qu'on se le dise. Tous ceux qui veulent y prendre part sont priés d'envoyer au plus tôt les adhésions aux organisateurs suivants:

Division Centre, à M. E. Brabant, 8527 Doré, Dupont 4016; Div. Nord, à M. D. Durant, 7866 Saint-Denis, Cal. 0823m; Div. Est, à M. E. Brisebois, 1237 Saint-Christophe, Ha. 0838; Div. Ouest, à M. G. Trudel, 45 Christophe-Colomb, Ha. 4693; Ou à l'organisateur général, M. G. Bellefleur, 3937 Montana, Fr. 2583.

Les ministres au Sénat

Le sénateur Lemieux suggère que les membres du cabinet puissent aller expliquer les projets du gouvernement devant la Chambre haute, même s'ils n'en sont pas membres — MM. Dandurand et Robertson sont de cet avis

Ottawa, 27 — A la séance du Sénat, M. Rodolphe Lemieux a présenté sa résolution tendant à permettre aux ministres de se présenter au Sénat même s'ils n'en font pas partie, pour y expliquer les mesures du gouvernement.

Il dit qu'il n'est pas question de modifier la constitution, laquelle constitue un pacte en vertu duquel il doit exister une assemblée élective et une assemblée composée par des hommes nommés par le gouvernement. Le Sénat est donc important, s'il ne reste pas inactif. Il a été créé pour protéger les minorités et l'on s'est bien trouvé de ce régime. Dernièrement on a critiqué le Sénat, non pas la qualité ou la probité de ses membres, mais sa prétendue inactivité. Le public ignore que le Sénat fait la révision des mesures législatives et ne peut modifier les bills relatifs au trésor. Aux États-Unis, le Sénat peut prendre l'initiative de mesures ou les modifier.

Le Sénat a toujours traité loyalement les mesures qui lui venaient des Communes. De l'avis des gens du dehors, les comités du Sénat accomplissent une besogne admirable. Il parle du rejet de bills, que le temps a justifié. L'ennui est que des mesures importantes sont retardées par les Communes jusqu'à la fin de la session. On a proposé de nommer plus de ministres parmi les sénateurs, ou, à défaut de ministres, des sous-secrétaires d'État au Sénat. Actuellement, il ne s'y trouve qu'un ministre, M. Gédéon Robertson, ministre du Travail. Tout en reconnaissant son habileté, le sénateur Lemieux croit que ce portefeuille devrait appartenir à un député. En attendant la nomination des sous-secrétaires d'État, il pense qu'on pourrait permettre aux ministres de se présenter devant le Sénat pour expliquer leurs projets législatifs. Il l'a conseillé il y a des années. Il croit que la besogne pourrait ainsi s'accomplir plus vite et les deux Chambres travailleraient à l'unisson.

Le sénateur Lemieux dit que la Chambre basse est responsable de longs ajournements du Sénat, car le Sénat, disposé à travailler, n'a pas de besogne devant lui. Il s'élève contre l'attitude du public, particulièrement des journaux, à propos de la prétendue inactivité du Sénat. «C'est une fraude», dit-il. Nous marquons le pas, attendant les Communes». On s'oppose à sa mesure surtout parce qu'on craint qu'il faudrait modifier la constitution. Si c'est nécessaire, on pourrait le faire, mais il pense qu'on pourrait se borner à modifier le règlement des deux Chambres.

Le sénateur Beique dit que le Sénat peut modifier les bills de finances. En 1919, un comité a examiné cette question et a obtenu l'avis d'avocats comme MM. Aime Geoffrin, Eugène Lafleur et John E. Ewart. Tous étaient d'avis que le Sénat peut modifier des bills relatifs aux finances, mais ne peut augmenter la somme qu'on propose de déboursier. Le Sénat a modifié de tels bills.

Le sénateur Dandurand note que les mesures les plus importantes sont défendues par des ministres et, par conséquent, sont présentées d'abord aux Communes. Il croit qu'on équilibrerait la besogne entre les deux assemblées si les ministres venaient au Sénat expliquer leurs projets. Il conseille de diviser entre les deux Chambres les projets de loi d'intérêt privé. En 1922, il a présenté une résolution pour permettre aux ministres de le faire, mais s'est aperçu que le premier des ministres qui aurait eu à y venir, M. Fielding, y répugnait. D'autres ministres n'auraient eu cet avis et il a retiré sa motion. Il demande au sénateur Robertson de s'assurer des vues du gouvernement actuel. Il croit qu'en réduisant le nombre des ministres, on pourrait nommer des sous-secrétaires d'État.

M. George-P. Graham croit étrange qu'un même homme ait à présenter au Sénat les bills de 17 ministres. Pour y remédier, le gouvernement pourrait nommer trois sénateurs ministres sans portefeuille. Il n'aimerait pas que des ministres avec portefeuille vinssent au Sénat. Ils ont plus de besogne que les ministres d'aucun autre pays. Il a refusé de se présenter au Sénat, quand il était ministre, parce qu'il était trop occupé. Les ministres des États-Unis ne font partie d'aucune chambre et ne suivent pas les séances du parlement.

Le sénateur McLennan dit qu'en 1919 un comité a examiné le fonctionnement du rouage administratif. Le sénateur Tanner pense que la proposition tend à réformer les Communes et non le Sénat. Il est fier de l'oeuvre accomplie par le Sénat et croit qu'il n'a pas besoin d'excuse. Il ne se laissera pas arrêter par les critiques nées de l'ignorance.

Le sénateur Robertson approuve la résolution. Il indique des cas où les amis d'un ministre auraient pu empêcher les énoncés erronés. Il y aurait moins d'ennuis si le ministre venait expliquer ses projets. Le sénateur Gordon note que la Chambre Haute est composée surtout d'hommes d'affaires expérimentés, il croit que les critiques qu'on lui lance sont mal fondées. Le sénateur Black demande l'ajournement de la discussion.

Le Sénat s'ajourne à aujourd'hui à trois heures.

Collège Jean-de-Brébeuf

Les élèves de la syntaxe "A", du Collège Jean-de-Brébeuf, offriront une séance de classe à leurs parents, demain soir, sous la présidence de M. l'abbé A. Nantel, curé de Notre-Dame-des-Neiges.

Au Séminaire de Valleyfield

Réunion des anciens — Banquet — Allocutions

Valleyfield, 27 — Les Anciens du Séminaire de Valleyfield sont allés rendre visite avant-hier à leur Alma Mater et hier connaissance avec les jeunes qui ont pris leur place au collège. Le programme comprenait une messe, un banquet et dans l'après-midi des exercices de gymnastique exécutés par les élèves.

Le banquet a réuni près de cinquante convives sous la présidence de M. l'abbé Herménégilde Julien, supérieur du séminaire. M. l'abbé E. André, président de l'Association des Anciens, a dit en quelques mots quelle reconnaissance les anciens portent à leur Alma Mater, quel souvenir ému ils en ont gardé. M. l'abbé Julien a rappelé quelques pages de l'histoire du Séminaire. Le R. P. Nadon parla ensuite de "ses missions". Au cours du banquet, la chorale des élèves exécuta sous la direction de M. l'abbé Lucien Bélanger, tout un programme de chansons canadiennes.

On remarquait la présence de M. L. Codebecq, maire de la cité de Valleyfield, de M. Maxime Raymond, député de Beauharnois, de M. Tancrède Fortin, membre du comité exécutif de Montréal, de MM. l'abbé L. Hébert, curé de la paroisse du Sacré-Coeur de Valleyfield, T. Julien, assistant-récepteur général, le Dr A. Brassard, le Dr E. Saint-Onge, deuxième vice-président, le Dr L. Larocque, le chanoine E. Aubin, vice-supérieur, l'abbé M. Cléroux, l'abbé Morin, l'abbé Delage, curé de la paroisse d'Ormstown, le chanoine Jos. Laframboise, curé de la paroisse de Saint-Etienne de Beauharnois, E. Bissonnette, M. Laberge, gérant de la Banque Canadienne Nationale, D. Crispin, Gustave Rousseau, Albert Leduc, joueur du club Canadien, Alcide Boissonneault et autres.

La croisière de l'Université

DU 23 JUIN AU 3 JUILLET, DANS LE GOLFE

A mesure que la date de la croisière de l'Université de Montréal dans le golfe, avec terme du voyage à Corner Brook, Terre-Neuve, approche, les inscriptions se multiplient. Beaucoup de gens jusqu'à maintenant, ignoraient s'ils pourraient prendre leurs vacances à la fin de juin, et c'est sans doute pour cette raison qu'ils ont retardé jusqu'à aujourd'hui à faire connaître leur désir de prendre part à cette croisière. D'autres sont probablement aussi dans le même cas, ignorant encore s'ils pourront quitter leurs bureaux ou leurs affaires pendant une quinzaine, la plus belle de la première partie de l'été allant du 20 juin à 4 juillet — pour aller respirer l'air salé du golfe et visiter les sites historiques du Canada et de notre province.

Le départ pour cette croisière est fixé au 23 juin, avec retour le 3 juillet, soit dix jours de navigation avec 18 arrêts en cours de route qui permettront de visiter Québec, Ste-Anne des Monts, Gaspé, Charlottetown, les îles de la Madeleine, Corner Brook, Terre-Neuve, Havre Saint-Pierre, les Sept-Îles et les côtes de la rivière Saguenay. La fête de Saint-Jean-Baptiste se célébrera à Québec où dans l'avant-midi les excursionnistes assisteront au défilé des chars allégoriques, et partie sur le bateau où des divertissements appropriés à la fête se dérouleront. Il en sera de même pour la fête de la Confédération, le 1er juillet.

Cette croisière au berceau de la Nouvelle-France, se fera à bord d'un navire de plaisance, affecté exclusivement à ce genre de promenades: le "New Northland", de la Clarke Steamship Company. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Damien Jasmin, assistant-secrétaire général de l'Université de Montréal, au Service des Voyages du Devoir, aux Voyages Hone, et à la Clarke Steamship Company.

Conférence de M. Dombrowski

M. Henri Dombrowski, professeur de littérature française à l'Université de Montréal, donnera ce soir, à l'Université même, à 8 heures 15, sa dernière conférence publique sur le sujet général: "Le conte et la nouvelle au XIXe siècle". Il parlera cette fois des "Contes humanistes et spécialement de Jules Lemaitre".

Chinois accusé

Le juge Perrault a entendu hier la cause de Tom Youk, un Chinois conducteur de taxi, que la police montée accuse de possession de drogues. L'accusé fut arrêté, rue Papineau, près du Café Welfare, au moment où il s'apprêtait à transporter cinq paquets qu'il avait dans son automobile. La police a constaté que ces paquets contenaient des narcotiques.

Le Chinois s'est défendu en prétendant que ces paquets lui avaient été remis par un marin espagnol pour les transporter à ce café. Comme c'est son métier de faire des courses, il n'a pas demandé ce que contenaient ces paquets et il ne le savait pas lorsqu'il a été mis sous arrest.

Le juge Perrault rendra son jugement la semaine prochaine. La police montée recherche le marin qui aurait donné les paquets au Chinois.

Une salle municipale de concerts

Le commissaire Weldon projette d'inclure dans les demandes du prochain référendum la construction d'une grande salle de concerts municipale, au coût de \$500,000.

Les échevins devaient discuter les projets de travaux jeudi avant-midi, mais la réunion a été ajournée à lundi prochain, à cause de la réception civique au gouverneur général.

L'histoire de Montréal

Une conférence du Dr Atherton

M. le Dr W. H. Atherton, l'historien bien connu, a donné hier devant les membres du Junior Board of Trade une conférence sur l'histoire de Montréal et l'évolution du gouvernement municipal. Le Junior Board of Trade s'était réuni dans l'édifice du Board of Trade, rue Saint-Sacrement. Le président, M. James C. Bonar, a fait remarquer que la série de ses conférences devait renseigner les membres sur l'histoire et la théorie du gouvernement municipal à Montréal et ailleurs. Les membres ont déjà entendu le leader du conseil, M. P. P. Biggar, leur parler du système de gouvernement municipal actuellement en vigueur et M. le maire Beaubien, d'Outremont; ils doivent entendre encore, après M. le Dr Atherton, toute une série de conférences éminentes, tels que MM. Frederick Wright, Percy E. Nobbs, le Dr Grant Fleming, le Dr C. A. Dawson, A. T. Bell, E. T. Sampson, George MacLeod, Armand Mathieu, et l'échevin Maurice Gabias, président de la Commission métropolitaine.

La cité de Montréal, dit le Dr Atherton, est née en 1642 pendant une grand-messe célébrée au pied du Mont-Royal. Le tableau du célébrant revêtu de ses ornements éclatants, des gouverneurs Montagny et Maisonneuve dans leurs costumes pittoresques, des dames, des artisans, des arquebuses avec leurs armes dans le décor de la montagne, aurait tenté le pinceau d'un grand peintre. Et à cette messe historique le célébrant, le Père Vimont, prononçait des paroles prophétiques: "Ce que vous voyez, dit-il, n'est qu'un grain de sénévé, mais il est jeté en terre par des mains si pieuses que Dieu doit avoir de grands desseins en choisissant de tels instruments. Je ne doute pas que ce petit grain ne finisse par produire un grand arbre qui s'étendra de tous côtés". Jamais prophétie ne se sera aussi pleinement réalisée. Que l'on songe à l'importance actuelle de Montréal, au nombre de ses fils et de ses filles illustres, découvreurs, missionnaires, pionniers, capitalistes de l'industrie, qu'elle a envoyés par tout le continent américain.

Montréal est la mère des villes du nord-ouest et son avenir est encore riche de promesses. Elle abrite encore la race de Jacques Cartier, de Champlain et de Maisonneuve, mais depuis que la Nouvelle-France a été cédée à la Grande-Bretagne en 1760, des gens de race anglo-saxonne, gaelique et celtique sont venus s'y joindre. Ensemble, ces deux races ont élevé une grande cité bilingue dans l'hémisphère occidental. L'histoire de Montréal est donc en quelque sorte A Tale of Two Cities — l'histoire de deux civilisations, de deux races principales, de deux langues, de deux mentalités, de deux religions principales. Montréal est en train de devenir rapidement cosmopolite, mais l'histoire de son passé est celle de deux races dominantes qui ont vécu côte à côte sous le même drapeau, conservant jalousement leurs traditions respectives, mais vivant en harmonie. A l'époque de la cession, la cité de Montréal comptait une population de 3,200 âmes; aujourd'hui, cette population dépasse aisément le million.

M. le Dr Atherton esquisse ensuite l'évolution du gouvernement municipal à Montréal. La première charte fut octroyée par un Acte de 1831 qui fut sanctionnée l'année suivante. Montréal devenait une corporation avec seize conseillers élus par huit quartiers et adoptait en 1833 le sceau officiel Concordia Salus. La ville perdait sa charte en 1836, mais en recouvrait une autre en 1840. En 1852, les citoyens de Montréal élisent directement leur maire qui jusque là était un conseiller choisi par ses collègues. En 1874, Montréal devient la "cité de Montréal" et les conseillers sont remplacés par des échevins.

De 1833 à 1893, Montréal s'annexe trois municipalités: sa superficie s'élève à 6,298 acres et sa population à 215,650 âmes. En 1899, la charte était remaniée et devenait la base de notre charte "si souvent amendée et modifiée". Pour la première fois, les membres du conseil se voyaient accorder une rémunération: 8000 par année pour les échevins et 84,000 pour le maire; les présidents de comité recevaient en plus 2200 par année. De 1899 à 1910, douze municipalités sont encore annexées à Montréal. La cité de Montréal est alors divisée en 31 quartiers qui élisent 31 échevins, mais ce nombre est réduit à 20 en 1916: le maire, le président et les quatre commissaires qui forment le "bureau de contrôle" sont élus par tous les citoyens. En 1918, le gouvernement de Québec nomme une commission administrative de cinq membres pour administrer Montréal, mais elle ne reste qu'un an en fonction; c'est pendant cette administration que la ville de Maisonneuve est annexée à Montréal. C'est en 1920 que les contribuables de Montréal ont choisi le système actuel par voie de référendum: les 35 quartiers élisent 35 échevins qui élisent cinq d'entre eux pour former le comité exécutif.

La population de Montréal est passée de 15,000 qu'elle était en 1815 à plus de 1,255,459 en 1930; la superficie est maintenant de 50,24 milles carrés. La cité a grandi très rapidement, les deux races qui vivent côte à côte, la race française et la race anglaise, ont toutes deux contribué au développement de la métropole.

Le gouvernement municipal a évolué dans le passé, conclut M. le Dr Atherton, cette évolution doit se continuer et il nous faut la diriger en s'inspirant de l'histoire de notre cité, en tenant compte de ce qui s'est fait ailleurs.

Nouveau poste de pompiers

Le nouveau poste de pompiers, situé au coin des avenues Somerville et Cumberland, a été inauguré officiellement, hier soir, par M. W. H. Biggar, échevin du quartier.

CHEZ DUPUIS

Rues Ste-Catherine — Demontigny — St-André — St-Christophe — Plateau 5151

Complets lavables pour garçonnets

Elégants complets

Ages 2 à 8 ans

Les manufacturiers offrent, cette année, des nouveautés en fait de complets lavables et vous trouverez dans ce groupe les plus beaux tissus dont les dessins et nuances, inaltérables au blanchissage, ne se rencontrent que dans les complets beaucoup plus chers. Modèles les plus nouveaux. Très spécial... **1.25**

Couvre-tout salopettes

En denim kaki ou bleu uni avec nervures rouges. Jambes et manches longues, poche sur le devant. Très pratique pour le jeu. Ages: 2 à 8 ans. Spécial, chacun... **.59**

Pantalons kaki

Ages: 8 à 18 ans

Ces pantalons, en bon coutil épais, sont portés à la ville, à la campagne, au camp, etc. Coupe ample et soignée, 5 poches et revers dans le bas. SPECIAL, chacun... **.95**

Légers complets

Pour garçonnets de 2 à 8 ans. Ceux-ci sont en broad-cloth, toile, tissu "peggy" et autres tissus garantis lavables et très résistants. Manches courtes ou sans manches dans le populaire genre Oliver Twist ou "soie" (sun suit). CHACUN... **.69**

DUPUIS FRERES — au rez-de-chaussée (près buffet)

Dupuis Frères

J.-N. Dupuis, prés. honoraire
A.-J. Dupuis, v.-p. et dir.-gér.
Albert Dupuis, président
Armand Dupuis, sec.-trés.

Un LIVRE de SANTE

Chacun son propre médecin par

LA MEDECINE VEGETALE ILLUSTREE

Encyclopédie universelle de médecine et d'hygiène pratique à la portée de tous. Magnifique et gros volume de 1,000 pages, illustré de 600 gravures d'anatomie et de plantes, avec 24 planches en couleurs formant un Atlas anatomique.

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU CORPS HUMAIN

Description détaillée de toutes les maladies, avec leurs causes, l'hygiène à suivre, les soins à donner, les précautions à prendre et le meilleur traitement pour se soigner.

Dans un but de vulgarisation, ce merveilleux ouvrage, œuvre du docteur Nadezinski, de la Faculté de Paris, est offert au prix de \$1.25, plus 10c pour frais de poste.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies ou écrivez-nous directement, et inclure un mandat-poste ou timbres, et le volume vous sera adressé franco.

Dept P., Ch. 10, Edifice Sommer MONTREAL, Qué.

Agent pour la Grande Pharmacie du Globe, Paris.

Produit de qualité

Tous les fumeurs reconnaissent la qualité du Tabac Pur Canadien Naturel

FOREST FRERES

FORT — FAIBLE

En mélangeant un paquet de Fort et de Faible vous obtiendrez un mélange délicieux de force moyenne.

A l'Institut Saint-Antoine

Les confrères et amis du R. P. Léopold Bélanger, missionnaire à Fort Portal, Ouganda, Afrique Orientale anglaise, se réuniront demain, pour assister à une soirée-souvenir présidée par M. l'abbé E. Gaudry.

L'Union littéraire des Amis choisis, dont M. L. Bergeron est le fondateur et le président, a bien voulu prêter son concours gratuitement au bénéfice du jeune missionnaire qui, en septembre 1927 quitta sa famille et son cher Canada pour l'Afrique.

Les organisateurs profiteront de la circonstance pour faire le tirage de la peau de jaguar et du \$5 en or durant la soirée. Les détenteurs de billets voudront bien remettre les livrets pour jeudi en venant encourager par leur présence l'oeuvre et les artistes. (Comm.)

Petit Séminaire de Québec

ASSOCIATION DES ANCIENS — L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN — INVITATION A TOUS

Le comité d'organisation a l'honneur d'inviter les anciens élèves à une réunion générale qui aura lieu mercredi, le 10 juin prochain.

Voici le programme de la réunion (heure avancée):

4 h. 30: Signature du registre de présence et inscription des nouveaux membres. Cette inscription se fera dans la salle voisine de la loge du concierge. Puis, visite de la maison.

6 h. 15: Salut à la chapelle.

6 h. 45: SOUPER DE FAMILLE. Au dessert, allocution de Mgr le Supérieur. Comme hôtes d'honneur, nous aurons deux des plus âgés parmi les anciens élèves: M. l'abbé Alfred Bergeron, de Saint-Raymond, et M. le notaire Cyrille Tessier, de Québec.

Le repas sera suivi d'une courte démonstration de gymnastique, puis les anciens pourront causer à leur aise.

Pour le souper de famille, notre comité a absolument besoin de recevoir des adhésions formelles. Il est indispensable de connaître le nombre exact des convives.

Veuillez faire connaître votre réponse avant le 4 juin. Dites-nous si vous serez présent au souper.

Pour le comité,

Le Secrétaire,
abbé Jules LEFRANÇOIS,
Séminaire de Québec.